

Caisse Générale de Sécurité Sociale



Place d'Armes, 97210 - LE LAMENTIN Cedex 2

Fax : 0596 51 81 54 / Tél. 0596 66 51 31 - 0596 66 51 33

Site web : www.cgss-martinique.fr

RÉCEPTION DU PUBLIC : Lundi et jeudi > 8h00 à 16h00 • Mardi, mercredi et vendredi > 8h00 à 12h30

DIRECTION
RISQUES PROFESSIONNELS
prevention972@cgss-martinique.fr

CONVENTIONS NATIONALES ET REGIONALES D'OBJECTIFS EN VIGUEUR AU 30 AVRIL 2014

SOMMAIRE

CTN	DESIGNATION	PAGE
CTN A	1 – FABRICATION D’ARMATURES METALLIQUES	4
	2 – CHAUDRONNERIE	6
	3 – FONDERIE	9
	4 – MAINTENANCE INDUSTRIELLE	11
	5 – METALLURGIE ET DE LA SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE	14
	6 – FABRICATION D’OUTILLAGE, DE BOULONNERIE, QUINCAILLERIE, RESSORTS ET COUTELLERIE	17
	7 – FABRICATION D’EQUIPEMENTS	19
	8 – CONSTRUCTION METALLIQUE	22
	9 – CONSTRUCTION DE CARROSSERIES, BENNES ET REMORQUES	24
	10 – CONSTRUCTION ET REPARATION NAVALE	26
	11 – FABRICATION D’ARTICLES METTALIQUE	28
	12 – REPARATION AUTOMOBILES	30
CTN B	PAS DE C.N.O. EN VIGUEUR	
CTN C	1 – REMONTEES MECANIQUES	34
	2 – TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS	37
	3 – TRANSPORTEURS SANITAIRES	39
	4 – TRANSPORTS ROUTIERS DE MARCHANDISES	41
CTN D	1 – PREPARATION INDUSTRIELLE DES PRODUITS A BASE DE VIANDE	44
	2 – MEUNERIE	46
	3 – COMMERCE DE DETAIL DE VIANDES, POISSONS, CHARCUTERIE ARTISANALES Y COMPRIS TRAITEURS (SAUF « TRAITEURS-ORGANISATEURS DE RECEPTION »)	48
	4 – CONVENTION REGIONALE (Agriculture et Industrie Agro-Alimentaire)	50
CTN E	1 – CHIMIE	53
	2 – CAOUTCHOUC	55
CTN F	1 – INDUSTRIES DE L’HABILLEMENT	58
	2 – INDUSTRIE DU TEXTILE	60
	3 – BOIS	62
	4 – FABRICATION DE PRODUITS EN BETON	65
	5 – EXTRACTION ET PRODUCTION DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET DE MINERAUX INDUSTRIELS	67
	6 – LES ACTIVITES DU VERRE PLAT	69
	7 – CHAUSSURE, MAROQUINERIE, TANNERIE, MEGISSERIE, CUIRS BRUTS ET INDUSTRIES ANNEXES	71
	8 – FABRICATION DE PRODUITS CERAMIQUES, DE TUILES ET BRIQUES	73
CTN I	1 – SECTEUR DE LA PROPRETE	76

	2 – SECTEUR DE L’HEBERGEMENT, DE L’AIDE ET DU SOIN A LA PEROSNNE	77
--	---	-----------

CTN A

(Métallurgie)

1 – FABRICATION D'ARMATURES METALLIQUES

2 – CHAUDRONNERIE

3 – FONDERIE

4 – MAINTENANCE INDUSTRIELLE

5 – METALLURGIE ET DE LA SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE

6 – FABRICATION D'OUTILLAGE, DE BOULONNERIE, QUINCAILLERIE, RESSORTS ET COUTELLERIE

7 – FABRICATION D'EQUIPEMENTS

8 – CONSTRUCTION METALLIQUE

9 – CONSTRUCTION DE CARROSSERIES, BENNES ET REMORQUES

10 – CONSTRUCTION ET REPARATION NAVALE

11 – FABRICATION D'ARTICLES METALLIQUES

12 - REPARATION AUTOMOBILES

**1-CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS
SPECIFIQUE AUX ACTIVITES
DE FABRICATION D'ARMATURES METALLIQUES**

Date d'effet : 05 Novembre 2010

Durée : 4 ans

Signature des contrats : 04 Novembre 2014

Code risque	Nature du risque
28.7 EC	Entreprise de fournitures et armatures métalliques préparées pour le béton armé (préparation des armatures en atelier à l'exclusion de la mise en place des éléments sur les chantiers)

Orientations générales

-Promotion d'une politique de prévention des AT-MP propre à la branche, au secteur d'activité, à l'entreprise.

-

-Promotion d'une politique réaliste de prévention des maladies professionnelles.

Objectifs de prévention

Objectifs de résultats

-Amélioration des capacités de l'entreprise à orienter et à assurer la prévention des risques professionnels

-Suppression ou réduction des risques liés au stockage, aux manipulations et manutentions.

-Suppression ou diminution de l'exposition des salariés aux nuisances physiques (bruit, poussières, rayonnement).

-Suppression ou diminution de l'exposition des salariés aux nuisances chimiques (fumées de soudure).

-Réduction des risques liés aux déplacements (dans l'entreprise, mission trajet domicile-travail).

-Amélioration des conditions de travail (éclairage, aération, ambiances thermiques et sonores)

-Amélioration de la sécurité d'utilisation et des conditions d'intervention sur les machines et équipements de travail.

Maîtrise des risques liés à la coactivité, au chargement –déchargement et aux interventions d'entreprises extérieures et chez les clients.

Objectifs de moyens

-Etudes et réalisation des mesures propres à corriger des situations de risques mises en évidence par les diagnostics d'entreprises.

-Formation, perfectionnement du chef d'entreprise et de l'encadrement à l'évaluation des RP et à la définition d'une politique de prévention.

- Développement de la formation à la sécurité du personnel (produits utilisés, procédés...).
- Formation à l'analyse des situations de travail et à l'étude de poste

- Etude et réalisation d'aménagement visant à supprimer ou réduire les risques physiques (bruit, poussières, rayonnement,...).

- Etude spécifique des risques liés à la circulation routière en mission et/ou lors du trajet domicile-travail.

- Mise en place de méthodes et procédure permettant de réduire les risques résultant des relations entre entreprises utilisatrices et entreprises extérieures.

- Mise en place de l'organisation des secours (formation de SST).

- Formation à la conduite des engins de levage et de manutention..

- Après diagnostic, mise en place de l'organisation nécessaire et mise à disposition de locaux (cafétéria, vestiaires, installation sanitaire).

Priorités à retenir quant aux objectifs choisis

- Priorité aux objectifs ayant les effets les plus durables.

- Priorité aux objectifs de protection collective sur les objectifs de protection individuelle.

- Priorité aux objectifs s'inscrivant dans un projet d'ensemble sur les objectifs ponctuels.

Thèmes

- Prévention des risques de MP (surdit , pneumoconioses, cancers, TMS, lombalgies...)

- Pr vention des risques li s aux d placements aux manutentions et aux livraisons.

Participation de la Caisse

15   70% des d penses n cessaires pour atteindre les objectifs fix s.

**2-CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS
SPECIFIQUE AUX ACTIVITES
DE CHAUDRONNERIE**

**Date d'effet : 01 Octobre 2010
Durée : 4 ans
Signature des contrats : 30 Septembre 2014**

Code risque	Nature du risque
28.2 AB	Fabrication de réservoirs, citernes métalliques ou de bouteilles pour gaz comprimés
28.3 AA	Fabrication de générateurs de vapeur et d'accessoires
28.3 CB	Fabrication de chaudronnerie en acier inoxydable et en métaux non ferreux
28.3 CC	Fabrication de chaudronnerie courante
28.3 CD	Soudure
28.3 CE	Fabrication d'équipements généralement sous pression à partir de tôles d'épaisseur > =50 mm ou fabrication de chaudronnerie nucléaire.

Orientations générales

-Promotion d'une politique de prévention des AT-MP propre à la branche, au secteur d'activité, à l'entreprise.

-Promotion d'une politique réaliste de prévention des maladies professionnelles.

Objectifs de prévention

Objectifs de résultats

-Amélioration des capacités de l'entreprise à orienter et à assurer la prévention des RP.

-Maîtrise des risques liés à la coactivité et aux interventions en entreprise et sur les chantiers.

-Maîtrise des risques dus aux travaux en hauteur.

-Suppression ou réduction des risques liés au stockage, aux manipulations et manutentions.

-Suppression ou, à défaut, diminution de l'exposition des salariés aux nuisances physiques (bruit, vibrations, rayonnement...)

-Suppression ou à défaut, diminution de l'exposition des salariés aux nuisances chimiques (fumées de soudure, poussières de meulage, solvants et peintures, constituants et effluents de matériaux composites).

-Amélioration de la sécurité d'utilisation et des conditions d'intervention sur les machines et équipements de travail.

-Réduction des risques liés aux déplacements (dans l'entreprise, mission et trajet...).

-Amélioration des conditions de travail (éclairage, aération, ambiances thermique et sonore)

Objectifs de moyens

-Etudes et réalisation des mesures propres à corriger des situations de risques mises en évidence par les diagnostics d'entreprises.

-Formation, perfectionnement du chef d'entreprise à l'évaluation des RP et à la définition d'une politique de prévention.

-Développement de la formation à la sécurité du personnel (produits utilisés, procédés...).

-Mise en place d'un dispositif d'information et de formation spécifique du personnel pour les interventions dans les usines (travail isolé, risque d'amiante en maintenance...).

-Formation à la préparation des chantiers et à la prévention des risques liés à la coactivité

-Etude et réalisation d'aménagement visant à supprimer ou réduire les risques physiques (bruit, vibration) et chimiques.

-Etude spécifique des risques liés à la circulation routière en mission et/ou lors du trajet domicile-travail.

-Formation à l'analyse des situations de travail et à l'étude de poste.

-Mise en place de méthodes et procédure permettant de réduire les risques résultant des relations entre entreprises utilisatrices et entreprises extérieures.

Mise en place de l'organisation des secours (formation de SST).

-Formation à la connaissance des normes « Nouvelle Approche », et à leur utilisation dans le cadre de la réglementation, en particulier dans le cadre du marquage CE des produits.

-Formation à la conduite des ponts roulants.

-Après diagnostic, mise en place de l'organisation nécessaire et mise à disposition de locaux (cafétéria, vestiaires, installation sanitaire).

Priorités à retenir quant aux objectifs choisis

-Priorité aux objectifs ayant les effets les plus durables.

-Priorité aux objectifs de protection collective sur les objectifs de protection individuelle.

-Priorité aux objectifs s'inscrivant dans un projet d'ensemble sur les objectifs ponctuels.

Thèmes

-Prévention des risques de MP (pneumoconioses, cancers, TMS, dermites, eczémas, allergies...)

-Prévention des risques liés aux déplacements et aux manutentions.

-Prévention des risques lors d'intervention en entreprises.

Participation de la Caisse

15 à 70% des dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

**3-CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS
SPECIFIQUE AUX ACTIVITES
DE FONDERIE**

Date d'effet : 05 Novembre 2010

Durée : 4 ans

Signature des contrats : 04 Novembre 2014

Code risque	Nature du risque
27.5 AB	Fonderie de fonte ou fabrication d'articles en fonte
27.5 CA	Fonderie d'acier moulé et fonte malléable
27.5 EA	Fonderie des métaux légers (aluminium, magnésium et alliages)
27.5 GC	Fonderie de métaux non ferreux autres que les métaux légers.

Orientations générales

-Promotion d'une politique de prévention des AT-MP propre à la branche, au secteur d'activité, à l'entreprise.

-Promotion d'une politique réaliste de prévention des maladies professionnelles.

Objectifs de prévention

Objectifs de résultats

-Amélioration des capacités de l'entreprise à orienter et à assurer la prévention des risques professionnels

-Suppression ou réduction des risques liés au stockage, aux manipulations et manutentions.

-Suppression ou diminution de l'exposition des salariés aux nuisances chimiques (fumées, poussières de silice, vapeurs métalliques, gaz, résines).

-Suppression ou diminution de l'exposition des salariés aux nuisances physiques (bruit, vibrations, chaleur, rayonnement)

-Amélioration de la sécurité d'utilisation et des conditions d'intervention sur les machines et équipements de travail.

-Réduction des risques liés aux déplacements (dans l'entreprise, mission trajet domicile-travail).

-Amélioration des conditions de travail (éclairage, aération, ambiances thermiques et sonores)

Objectifs de moyens

-Etudes et réalisation des mesures propres à corriger des situations de risques mises en évidence par les diagnostics d'entreprises.

-Formation, perfectionnement du chef d'entreprise à l'évaluation des RP et à la définition d'une politique de prévention.

-Développement de la formation à la sécurité du personnel (produits utilisés, procédés...).

- Formation à l'analyse des situations de travail et à l'étude de poste
- Etude et réalisation d'aménagement visant à supprimer ou réduire les risques physiques (bruit, vibration) et chimiques.
- Etude spécifique des risques liés à la circulation routière en mission et/ou lors du trajet domicile-travail.
- Mise en place de méthodes et procédure permettant de réduire les risques résultant des relations entre entreprises utilisatrices et entreprises extérieures.
- Formation spécifique pour les équipes de maintenance
- Mise en place de l'organisation des secours (formation de SST).
- Formation à la connaissance des normes « Nouvelle Approche », et à leur utilisation dans le cadre de la réglementation, en particulier dans le cadre du marquage CE des produits.
- Formation à la conduite des ponts roulants.
- Après diagnostic, mise en place de l'organisation nécessaire et mise à disposition de locaux (cafétéria, vestiaires, installation sanitaire).

Priorités à retenir quant aux objectifs choisis

- Priorité aux objectifs ayant les effets les plus durables.
- Priorité aux objectifs de protection collective sur les objectifs de protection individuelle.
- Priorité aux objectifs s'inscrivant dans un projet d'ensemble sur les objectifs ponctuels.

Thèmes

- Prévention des risques de MP (surdit , pneumoconioses, cancers, TMS, dermites, ecz mas, allergies...)
- Pr vention des risques li s aux d placements et aux manutentions.
- Pr vention des risques lors des op rations de maintenance et lors d'intervention en entreprises.

Participation de la Caisse

15   70% des d penses n cessaires pour atteindre les objectifs fix s.

**4-CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS
SPECIFIQUE AUX ACTIVITES
DE LA MAINTENANCE INDUSTRIELLE**

Date d'effet : 15 Octobre 2010

Durée : 4 ans

Signature des contrats : 14 Octobre 2014

Code risque	Nature du risque
28.5 DG	Travaux D'intervention, de montage, démontage et d'entretien de matériel divers dans les usines -Réparateurs mécaniciens -Fabrication de manèges pour fêtes foraines
29.2 CA	Fabrication associés ou non au montage et à l'entretien d'ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques.
31.1 CA	Réparation de matériels électriques.

Orientations générales

-Promotion d'une politique de prévention des AT-MP propre à la branche, au secteur d'activité, à l'entreprise.

-Promotion d'une politique réaliste de prévention des maladies professionnelles.

Objectifs de prévention

Objectifs de résultats

-Maîtrise des risques liés à la coactivité et aux interventions en entreprise et sur les chantiers.

-Maîtrise des risques du aux travaux en hauteur.

-Amélioration des capacités de l'entreprise à orienter et à assurer la prévention des RP.

-Suppression ou diminution de l'exposition des salariés aux nuisances physiques (bruit, vibrations, rayonnement...).

-Suppression ou diminution de l'exposition des salariés aux nuisances chimiques (poussières, solvants et peintures, bains et produits de traitement des métaux, fluides de coupe, constituants et effluents des matériaux composites, métaux lourds).

-Amélioration de la sécurité d'utilisation et des conditions d'intervention sur les machines et équipements de travail.

-Suppression ou réduction des risques liés au stockage, manipulations et manutentions.

-Réduction des risques liés aux déplacements (en entreprise, sur route/trajet et mission)

-Amélioration des conditions de travail (éclairage, aération, ambiances thermiques et sonores).

-Amélioration de l'accueil, de la formation et du suivi des travailleurs temporaires lors de l'exécution de leur mission

Objectifs de moyens

- Etudes et réalisation des mesures propres à corriger des situations de risques mises en évidence par les diagnostics d'entreprises.
- Formation, perfectionnement du chef d'entreprise à l'évaluation des RP et à la définition d'une politique de prévention.
- Formation à la préparation des chantiers et à la prévention des risques liés à la coactivité
- Développement de la formation à la sécurité du personnel (produits utilisés, procédés...).
- Mise en place d'un dispositif d'information et de formation spécifique du personnel pour les interventions dans les usines sur le travail isolé et l'amiante.
- Etude et réalisation d'aménagement visant à supprimer ou réduire les risques physiques (bruit, poussières, rayonnement, ...).
- Mise en place d'un plan général visant à réduire le risque en appliquant les principes généraux de prévention
- Etude spécifique des risques liés à la circulation routière en mission et/ou lors du trajet domicile-travail
- Formation à l'analyse des situations de travail et à l'étude de poste
- Mise en place de l'organisation des secours (formation de SST).
- Formation à la connaissance des normes « Nouvelle Approche », et leur utilisation dans le cadre de la réglementation et dans le cadre du marquage CE des produits.
- Formation à la conduite des ponts roulants.
- Après diagnostic, mise en place de l'organisation nécessaire et mise à disposition de locaux (cafétéria, vestiaires, installation sanitaire).

Priorité à retenir quant aux objectifs choisis

- Priorité aux objectifs ayant les effets les plus durables.
- Priorité aux objectifs de protection collective sur les objectifs de protection individuelle.
- Priorité aux objectifs s'inscrivant dans un projet d'ensemble sur les objectifs ponctuels.

Thèmes

- Prévention des risques de MP (surdit , pneumoconioses, cancers, TMS, lombalgies, dermites, ecz mas, allergies ...)
- Pr vention des risques li s aux d placements et aux manutentions.
- Pr vention des risques lors d'interventions en entreprises.

Participation de la Caisse

15 à 70% des dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

**5-CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS
SPECIFIQUE AUX ACTIVITES
DE LA METALLURGIE
ET DE LA SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE**

Date d'effet : 17 Novembre 2010

Durée : 4 ans

Signature des contrats : 16 Novembre 2014

Code risque	Nature du risque
27.1 ZD	Laminage à chaud ou relaminage sans fabrication de fonte ni fabrication d'acier
27.1 ZE	Fabrication de fonte ou d'acier
27.3 EA	Profilage à froid par formage ou pliage
28.4 AC	Forge, estampage, matriçage
28.4 BF	Découpage, emboutissage
28.4 BG	Sciage des métaux, graveur-estampeurs
28.4 CA	Métallurgie des poudres et frittage
28.5 AA	Traitement et revêtement des métaux
28.5 CA	Décolletage
28.5 DA	Mécanique industrielle
28.5 DF	Usinage de précision ou réparation d'articles métalliques divers

Orientations générales

-Promotion d'une politique de prévention propre à la branche, au secteur d'activité, à l'entreprise.

-Promotion d'une politique réaliste de prévention des maladies professionnelles

Objectifs de prévention

-Objectifs de résultats

-Amélioration des capacités de l'entreprise à orienter et à assurer la prévention des risques professionnels.

-Suppression ou, à défaut, diminution de l'exposition des salariés aux nuisances physiques, notamment (bruit, vibrations, rayonnements...)

-Suppression ou à défaut, diminution de l'exposition des salariés aux nuisances chimiques (poussières, solvants, et peintures, bains et produits de traitement des métaux, fluides de coupe, constituants et effluents des matériaux composites, métaux lourds).

-Amélioration de la sécurité d'utilisation et des conditions d'intervention sur les machines et équipements de travail.

-Suppression ou réduction des risques liés au stockage, aux manipulations et aux manutentions.

-Réduction des risques liés aux déplacements (circulation dans l'entreprise, circulation routière).

-Amélioration des conditions de travail (éclairage, aération, ambiance thermique et sonore).

-Amélioration de l'accueil, de la formation et du suivi des travailleurs temporaires lors de l'exécution de leur mission.

-Objectifs de moyens

-Etudes et réalisations des mesures propres à corriger des situations de risques mises en évidence par les diagnostics d'entreprise (amélioration des processus de fabrication, des postes de travail).

-Formation, perfectionnement du chef d'entreprise à l'évaluation des risques professionnels et à la définition d'une politique de prévention.

-Développement de la formation à la sécurité du personnel (produits utilisés, procédés...)

-Etude et réalisation d'aménagement visant à supprimer ou, à défaut, réduire les risques physiques (bruit, vibrations) et chimiques.

-Etude spécifique des risques liés à la circulation routière en mission et/ou lors du trajet domicile-travail.

-Formation à l'analyse des situations de travail et à l'étude de poste en vue de réduire les risques liés aux manutentions au poste, aux postures et aux gestes répétitifs.

-Formation spécifique pour les équipes de maintenance.

-Mise en place de méthodes et procédures permettant de réduire les risques résultant des relations entre entreprises utilisatrices et entreprises extérieures.

-Mise en place de l'organisation des secours et formation de SST.

-Formation à la connaissance des normes « Nouvelle Approche », et à leur utilisation dans le cadre de la réglementation, en particulier dans le cadre du marquage CE des produits.

-Formation à la conduite des ponts roulants.

-Après diagnostic, mise en place de l'organisation nécessaire et mise à disposition de locaux (lieux de repas, vestiaires, installations sanitaires).

Priorités à retenir quant aux objectifs choisis

-Priorité aux objectifs ayant les effets les durables, et permettant à l'entreprise d'améliorer son autonomie dans les domaines de la prévention des RP.

-Priorité aux objectifs de protection collective sur les objectifs de protection individuelle.

-Priorité aux objectifs s'inscrivant dans un projet d'ensemble sur les objectifs ponctuels.

Thèmes

-Prévention des risques de MP (surdité, pneumoconioses, cancers, troubles musculo-squelettiques, lombalgies, dermites, eczémas, allergies, vibrations...).

-Prévention des risques liés aux déplacements et aux manutentions.

-Prévention des risques lors des opérations de maintenance et lors d'intervention d'entreprises extérieures.

Participation de la Caisse

15 à 70% des dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

**6-CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS
SPECIFIQUE AUX ACTIVITES DE FABRICATION
D'OUTILLAGE, DE BOULONNERIE, QUINCAILLERIE,
RESSORTS ET COUTELLERIE**

Date d'effet : 08 Février 2011

Durée : 4 ans

Signature des contrats : 07 Février 2015

Code risque	Nature du risque
28.6 AC	Fabrication de couverts, couteaux ou rasoirs-Repassage de couteaux, ciseaux.
28.6 CA	Fabrication d'outillage à main.-Fabrication d'outillage électro-portatif.
28.6 DD	Fabrication d'outillages mécaniques, outils pour machines ou d'outillage à base de diamants, de filières de diamant.
28.6 FA	Fabrication de quincaillerie
28.7 GA	Boulonnerie, visserie décolletées
28.7 GB	Boulonnerie, visserie forgées
28.7 HA	Fabrication de ressorts

Orientations générales

-Promotion d'une politique de prévention propre à la branche, au secteur d'activité, à l'entreprise.

-Promotion d'une politique réaliste de prévention des maladies professionnelles

Objectifs de prévention

-Objectifs de résultats

-Amélioration des capacités de l'entreprise à orienter et à assurer la prévention des risques professionnels.

-Suppression ou, à défaut, diminution de l'exposition des salariés aux nuisances chimiques (poussières de meulage et de polissage, fluide de coupe, constituants et effluents des matériaux composites, bains de traitements).

-Suppression ou à défaut, diminution de l'exposition des salariés aux nuisances physiques (bruit, vibrations).

-Amélioration de la sécurité d'utilisation et des conditions d'intervention sur les machines et équipements de travail.

-Suppression ou réduction des risques liés au stockage, aux manipulations et aux manutentions.

-Réduction des risques liés aux déplacements (circulation dans l'entreprise, circulation routière).

-Amélioration des conditions de travail (éclairage, aération, ambiance thermique et sonore).

-Objectifs de moyens

- Etudes et réalisations des mesures propres à corriger des situations de risques mises en évidence par les diagnostics d'entreprise (amélioration des processus de fabrication, des postes de travail).
- Formation, perfectionnement du chef d'entreprise à l'évaluation des risques professionnels et à la définition d'une politique de prévention.
- Développement de la formation à la sécurité du personnel (produits utilisés, procédés...)
- Etude et réalisation d'aménagement visant à supprimer ou, à défaut, réduire les risques physiques (bruit, vibrations) et chimiques.
- Etude spécifique des risques liés à la circulation routière en mission et/ou lors du trajet domicile-travail.
- Formation à l'analyse des situations de travail et à l'étude de poste en vue de réduire les risques liés aux manutentions au poste, aux postures et aux gestes répétitifs.
- Formation spécifique pour les équipes de maintenance.
- Mise en place de l'organisation des secours et formation de SST.
- Formation à la connaissance des normes « Nouvelle Approche », et à leur utilisation dans le cadre de la réglementation, en particulier dans le cadre du marquage CE des produits.
- Après diagnostic, mise en place de l'organisation nécessaire et mise à disposition de locaux (lieux de repas, vestiaires, installations sanitaires).

Priorités à retenir quant aux objectifs choisis

- Priorité aux objectifs ayant les effets les durables, et permettant à l'entreprise d'améliorer son autonomie dans les domaines de la prévention des RP.
- Priorité aux objectifs de protection collective sur les objectifs de protection individuelle.
- Priorité aux objectifs s'inscrivant dans un projet d'ensemble sur les objectifs ponctuels.

Thèmes

- Prévention des risques de MP (surdit , pneumoconioses, cancers, troubles musculo-squelettiques, lombalgies, dermatites, ecz mas, allergies, vibrations...).
- Pr vention des risques li s aux d placements et aux manutentions.
- Pr vention des risques lors des op rations de maintenance et lors d'intervention d'entreprises ext rieures.

Participation de la Caisse

- 15   70% des d penses n cessaires pour atteindre les objectifs fix s.

**7-CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS
SPECIFIQUE AUX ACTIVITES DE FABRICATION
D'EQUIPEMENTS**

Date d'effet : 10 Mars 2011

Durée : 4 ans

Signature des contrats : 09 Mars 2015

Code risque	Nature du risque
28.6 DB	Fabrication de matrices et poinçons
28.1 DA	Fabrication de transmissions hydrauliques et pneumatiques
29.2 DA	Fabrication d'équipements de levage et de manutention
29.2 DB	Fabrication d'équipements de levage et de manutention de série
29.2 DC	Fabrication d'outillage spécialisé de bord ou de garage
29.2 FA	Fabrication de matériels aérauliques et thermiques
29.2 KA	Fabrication de matériel d'incendie
29.3 CA	Réparation de matériel agricole
29.3 DA	Fabrication de matériel agricole
29.4 AB	Fabrication de machines-outils à métaux ou de machines pour l'essai des métaux
29.4 BA	Fabrication de machines-outils à bois
29.4 EB	Reconstruction et réparation de machines outils
29.5 AC	Fabrication de matériel pour la métallurgie ou la fonderie
29.5 CA	Fabrication de matériels travaux publics
29.5 CE	Fabrication de matériels pour les mines, le forage ou la préparation mécanique des minerais et des matériaux
29.5 EB	Fabrication de machines pour les industries chimiques ou alimentaires
29.5 GF	Fabrication de machines et de matériels pour le textile, le cuir ou la chaussure
29.5 NA	Fabrication de moules
29.5 NB	Fabrication de modèles
29.5 PB	Fabrication de machines spécialisées ou de machines-outils diverses, notamment pour les industries de la céramique et du verre
31.5 CA	Fabrication de matériel d'éclairage
32.2 AA	Construction de matériel professionnel électronique et radio-électrique
35.2 ZC	Fabrication et réparation de matériel fixe et roulant pour les transports guidés (notamment par rail)

Orientations générales

-Promotion d'une politique de prévention propre à la branche, au secteur d'activité, à l'entreprise.

-Promotion d'une politique volontaire de prévention des maladies professionnelles

Objectifs de prévention

-Objectifs de résultats

-Amélioration des capacités de l'entreprise à orienter et à assurer la prévention des risques professionnels.

-Suppression ou, à défaut, diminution de l'exposition des salariés aux nuisances physiques (bruit, vibrations, rayonnements (ultraviolets, lasers,...)).

-Suppression ou, à défaut, diminution de l'exposition des salariés aux nuisances chimiques (fumées de soudure, solvants et peintures, fluides de coupe, constituants et effluents des matériaux composites dont les fibres céramiques).

-Amélioration de la sécurité d'utilisation et des conditions d'intervention sur les machines et équipements de travail.

-Suppression ou réduction des risques liés au stockage, aux manipulations et aux manutentions.

-Réduction des risques liés aux déplacements (circulation dans l'entreprise, circulation routière).

-Amélioration des conditions de travail (éclairage, aération, ambiance thermique et sonore) et prévention des risques psycho-sociaux.

-Objectifs de moyens

-Etudes et réalisations des mesures propres à corriger des situations de risques mises en évidence par les diagnostics d'entreprise (amélioration des processus de fabrication, des postes de travail).

-Formation, perfectionnement du chef d'entreprise à l'évaluation des risques professionnels et à la définition d'une politique de prévention.

-Développement de la formation à la sécurité du personnel (produits utilisés, procédés...)

-Mise en place d'un dispositif d'information et de formation spécifique du personnel pour les interventions dans les usines.

-Etude et réalisation d'aménagement visant à supprimer ou, à défaut, réduire les risques physiques (bruit, vibrations) et chimiques.

-Etude spécifique des risques liés à la circulation routière en mission et/ou lors du trajet domicile-travail.

-Formation à l'analyse des situations de travail et à l'étude de poste en vue de réduire les risques liés aux manutentions au poste, aux postures et aux gestes répétitifs.

-Formation spécifique pour les équipes de maintenance.

-Mise en place de méthodes et procédures permettant de réduire les risques résultant des relations entre entreprises utilisatrices et entreprises extérieures.

-Mise en place de l'organisation des secours et formation de SST.

-Formation à la connaissance des normes « Nouvelle Approche », et à leur utilisation dans le cadre de la réglementation, en particulier dans le cadre du marquage CE des produits.

-Formation à la conduite des ponts roulants.

-Après diagnostic, mise en place de l'organisation nécessaire et mise à disposition de locaux (lieux de repas, vestiaires, installations sanitaires).

Priorités à retenir quant aux objectifs choisis

-Priorité aux objectifs ayant les effets les durables, et permettant à l'entreprise d'améliorer son autonomie dans les domaines de la prévention des RP.

-Priorité aux objectifs de protection collective sur les objectifs de protection individuelle.

-Priorité aux objectifs s'inscrivant dans un projet d'ensemble sur les objectifs ponctuels.

Thèmes

-Prévention des risques de MP (surdit , pneumoconioses, cancers, troubles musculo-squelettiques, lombalgies, dermites, ecz mas, allergies, vibrations...).

-Pr vention des risques li s aux d placements et aux manutentions.

-Pr vention des risques lors des op rations de maintenance et lors d'intervention d'entreprises ext rieures.

Participation de la Caisse

-15   70% des d penses n cessaires pour atteindre les objectifs fix s.

**8-CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS
SPECIFIQUE AUX ACTIVITES
DE CONSTRUCTION METALLIQUE**

**Date d'effet : 01 Octobre 2011
Durée : 4 ans
Signature des contrats : 30 Septembre 2015**

Code risque	Nature du risque
28.1 AC	Atelier de construction métallique, y compris fabrication de charpentes

Orientations générales

- Promotion d'une politique de prévention propre à la branche, au secteur d'activité, à l'entreprise
- Intégration de la prévention dans les mentalités
- Promotion d'une politique réaliste de prévention des maladies professionnelles.

Objectifs de prévention

Objectifs de résultats

- Amélioration des capacités de l'entreprise à orienter et à assurer la prévention des risques professionnels.
- Maîtrise des risques dus aux travaux en hauteur
- Suppression ou, à défaut, diminution de l'exposition des salariés aux nuisances chimiques (fumées de soudure, solvants et peintures, fluides de coupe...)
- Suppression ou, à défaut, diminution de l'exposition des salariés aux nuisances physiques (bruit, vibrations, rayonnement...)
- Suppression ou réduction des risques liés au stockage, aux manipulations et manutentions.
- Réduction des risques liés aux déplacements (circulation en entreprise et routière)
- Amélioration des conditions de travail (éclairage, aération, ambiances thermiques et sonores).
- Amélioration de la sécurité d'utilisation et des conditions d'intervention sur les machines et équipements de travail.

Objectifs de moyens

- Etudes et réalisations des mesures propres à corriger des situations de risques mises en évidence par les diagnostics d'entreprises.
- Formation, perfectionnement du chef d'entreprise à l'évaluation des risques professionnels et à la définition d'une politique de prévention.
- Développement de la formation à la sécurité du personnel.
- Formation à l'analyse des situations de travail et à l'étude de poste.

- Etude et réalisation d'aménagement, visant à supprimer ou, à défaut réduire les risques physiques et chimiques.
- Etude spécifique des risques liés à la circulation routière en mission et/ou lors du trajet domicile-travail.
- Mise en place de l'organisation des secours (formation des SST).
- Mise en place de méthodes et procédures permettant de réduire les risques résultant des relations entre entreprises utilisatrices et entreprises extérieures.
- Formation spécifique pour les équipes de maintenance.
- Formation à la conduite des ponts roulants.
- Après diagnostic, mise en place de l'organisation nécessaire et mise à disposition de locaux (lieux de repas, vestiaires et installations sanitaires...)

Priorités à retenir quant aux objectifs choisis

- Priorité aux objectifs ayant les effets les plus durables, et permettant à l'entreprise d'améliorer son autonomie dans les domaines de la prévention des risques professionnels.
- Priorité aux objectifs de protection collective sur les objectifs de protection individuelle.
- Priorité aux objectifs s'inscrivant dans un projet d'ensemble sur les objectifs ponctuels.

Thèmes

- Prévention des risques de maladies professionnelles (surdit , pneumoconioses, cancers, TMS, lombalgies, dermites, ecz mas, allergies...).
- Pr vention des risques li s aux d placements aux manutentions
- Pr vention des risques lors des op rations de maintenance et lors d'intervention d'entreprises ext rieures.

Participation de la Caisse

15   70% des d penses n cessaires pour atteindre les objectifs fix s.

**9-CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS
SPECIFIQUE AUX ACTIVITES
DE CONSTRUCTION DE CARROSSERIES
BENNES ET REMORQUES**

**Date d'effet : 01 Octobre 2011
Durée : 4 ans
Signature des contrats : 30 Septembre 2015**

Code risque	Nature du risque
34.2 AA	Construction de carrosseries, bennes, remorques autres que de tourisme
34.2 BA	Fabrication de caravanes et véhicules de loisirs

Orientations générales

- Amplifier l'action pour la maîtrise des risques professionnels.
- Promotion. d'une politique de prévention propre à la branche, au secteur d'activité, à l'entreprise
- Intégration de la prévention dans les mentalités
- Promotion d'une politique réaliste de prévention des MP.

Objectifs de prévention

Objectifs de résultats

-Amélioration des capacités de l'entreprise à orienter et à assurer la prévention des risques professionnels.

-Suppression ou, à défaut, diminution de l'exposition des salariés aux nuisances chimiques (fumées de soudure, solvants et peintures, fluides de coupe, constituants et effluents des matériaux composites).

-Suppression ou, à défaut, diminution de l'exposition des salariés aux nuisances physiques (bruit, vibrations, rayonnements).

-Suppression ou réduction des risques liés au stockage, aux manipulations et aux manutentions.

-Réduction des risques liés aux déplacements (circulation en entreprise et routière)

-Amélioration des conditions de travail (éclairage, aération, ambiance thermique et sonore).

-Amélioration de la sécurité d'utilisation et des conditions d'intervention sur les machines et équipements de travail.

Objectifs de moyens

-Etudes et réalisations des mesures propres à corriger des situations de risques mises en évidence par les diagnostics d'entreprises.

-Formation, perfectionnement du chef d'entreprise à l'évaluation des risques professionnels et à la définition d'une politique de prévention.

-Développement de la formation à la sécurité du personnel

- Formation à l'analyse des situations de travail et à l'étude de poste.
- Etude et réalisation d'aménagement visant à supprimer ou, à défaut, réduire les risques physiques et chimiques.
- Etude spécifique des risques liés à la circulation routière en mission et/ou lors du trajet domicile-travail.
- Mise en place de l'organisation des secours (formation de SST).
- Formation à la connaissance des normes « Nouvelle Approche », et à leur utilisation dans le cadre de la réglementation, en particulier dans le cadre du marquage CE des produits.
- Formations spécifiques pour les équipes de maintenance.
- Formation à la conduite des ponts roulants.
- Après diagnostic, mise en place de l'organisation nécessaire et mise à disposition de locaux (lieux de repas, vestiaires et installations sanitaires).

Priorités à retenir quant aux objectifs choisis

- Priorité aux objectifs ayant les effets les plus durables, et permettant à l'entreprise d'améliorer son autonomie dans les domaines de la prévention des risques professionnels
- Priorité aux objectifs de protection collective sur les objectifs de protection individuelle.
- Priorité aux objectifs s'inscrivant dans un projet d'ensemble sur les objectifs ponctuels.

Thèmes

- Prévention des risques de maladies professionnelles (surdité, pneumoconioses, cancers, TMS, lombalgies, dermites, eczémas, allergies...)
- Prévention des risques liés aux déplacements et aux manutentions.
- Prévention des risques lors des opérations de maintenance et lors d'interventions d'entreprises extérieures.

Participation de la Caisse

15 à 70% des dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

**10-CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS
SPECIFIQUE AUX ACTIVITES
DE CONSTRUCTION ET REPARATION NAVALE**

Date d'effet : 20 Septembre 2012
Durée : 4 ans
Signature des contrats : 19 Septembre 2016

Code risque	Nature du risque
35.1 BF	Construction, réparation ou peintures de navires en acier (y compris équipements spécifiques de bord)

Orientations générales

- Promotion d'une politique de prévention pérenne, propre à chacune des entreprises et établissements visés par la convention.
- Amélioration du niveau de prévention des risques professionnels de l'entreprise
- Développement de la prise de conscience et de la prise en compte de la prévention dans les comportements de l'ensemble des acteurs
- Promotion des actions innovantes ou exemplaires de prévention susceptibles d'être mise en œuvre dans l'entreprise

Objectifs de prévention

Objectifs principaux

- Prévention des risques liés aux situations de coactivité (travaux en hauteur, incendie/explosion, circulation horizontales...) ou liés aux situations de co-installations
- Prévention des risques liés à la mise en œuvre d'installations provisoires (énergie et fluide, logistique, équipements de travail en hauteur...)
- Prise en compte des facteurs ergonomiques à des fins de prévention
- Prévention des risques spécifiques aux activités de peinture et de préparation de surface

Autres objectifs dont ceux du PNAC (Plan National d'Actions Coordonnées)

- Prévention du risque chimique
- Prévention des accidents de plain-pied
- Prévention des manutentions et manipulations manuelles

Priorités à retenir quant aux objectifs choisis

- Mise en place et amélioration « logistique » par des modes d'organisation et/ou de moyens favorisant le travail en sécurité et/ou l'amélioration des circulations.
- Actions visant à améliorer les modes d'organisation en matière de prévention des risques
- Actions de nature à améliorer la prise en compte des facteurs ergonomiques au stade de la conception ou des situations de travail

-Actions en lien avec le PNAC (Plan Nation d'Actions Coordonnées)

-Amélioration de la mise à disposition et de l'exploitation des installations provisoires de chantier.

Participation de la Caisse

15 à 70% des dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

**11-CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS
SPECIFIQUE AUX ACTIVITES
DE FABRICATION D'ARTICLES METALLIQUES**

Date d'effet : 20 Septembre 2012
Durée : 4 ans
Signature des contrats : 19 Septembre 2016

Code risque	Nature du risque
28.1 CA	Fabrication de menuiseries métalliques
28.7 EA	Fabrication d'articles en fils métalliques
28.7 LD	Fabrication d'articles métalliques ménagers et ferblanterie – Repoussage des métaux en feuilles
28.7 NB	Fabrication d'accessoires d'ameublement en bronze et fer forgé
28.7 NC	Fabrications de petits articles métalliques (dont instruments de bureau et bibeloterie)
29.1 FA	Fabrication d'articles de robinetterie
36.1 CC	Fabrication de meubles métalliques (y compris coffres forts)

Orientations générales

- Promotion d'une politique de prévention pérenne, propre à chacune des entreprises et établissements visés par la convention.
- Amélioration du niveau de prévention des risques professionnels de l'entreprise
- Développement de la prise de conscience et de la prise en compte de la prévention dans les comportements de l'ensemble des acteurs
- Promotion des actions innovantes ou exemplaires de prévention susceptibles d'être mise en œuvre dans l'entreprise

Objectifs de prévention

Objectifs principaux

- Prévention des risques de manutentions et manipulations manuelles ainsi que des risques liés aux Troubles Musculo-Squelettiques (TMS),
- Prévention des risques mécaniques (objets en mouvement, équipements de travail...),
- Prévention des risques de déplacement et de circulation
- Prévention des risques physiques (bruit, vibrations)

Priorités à retenir quant aux objectifs choisis

- Réalisation d'études et aménagement de postes de travail pour éviter les accidents et l'apparition de lombalgies et de troubles musculo-squelettiques.
- Amélioration de la sécurité d'utilisation et des conditions d'interventions sur les machines et équipements de travail, notamment lors d'acquisition et de remplacement d'équipements de travail.
- Mise en place et amélioration de plan de circulation interne, ainsi que dans le rangement, afin de prévenir le risque de chute sur des obstacles placés sur les aires de circulation

-Réalisation d'études et aménagement visant à supprimer ou, à défaut, réduire les risques physiques, notamment lors de l'acquisition de matériel

-Actions en lien avec le Plan National d'Actions Coordonnées (PNAC), notamment pour la prévention du risque chimique.

Participation de la Caisse

15 à 70% des dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

**12-CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS
SPECIFIQUE AUX ACTIVITES
DE REPARATION AUTOMOBILE**

Date d'effet : 03 Mars 2014
Durée : 4 ans
Signature des contrats : 02 Mars 2018

Code risque	Nature du risque
37.1 ZA	Récupération de matières métalliques recyclables
50.1 ZA	Commerce de véhicules automobiles avec atelier de réparation (sauf mécaniciens réparateurs automobiles)
50.1 ZB	Importations d'automobiles neuves, concessionnaires, agents exclusifs, réparateurs agréés des sociétés françaises et étrangères de construction de véhicules automobiles
50.2 ZC	Réparation, montage d'appareils électriques
50.2 ZG	Dépannage, remorquage de véhicules automobiles (sans atelier de réparation et non annexé à un garage). Réparation de véhicules automobiles (mécaniciens réparateurs automobiles n'appartenant pas à un réseau de marque de constructeurs ou d'importateurs d'automobiles) et garages avec atelier de réparation

Orientations générales

- Promotion d'une politique de prévention pérenne, propre à chacune des entreprises et établissements visés par la convention.
- Amélioration du niveau de prévention des risques professionnels de l'entreprise
- Développement de la prise de conscience et de la prise en compte de la prévention dans les comportements de l'ensemble des acteurs
- Amélioration du niveau de prévention des risques objectifs de cette convention définis
- Promotion des actions innovantes ou exemplaires de prévention susceptibles d'être mise en œuvre dans l'entreprise

Objectifs de prévention

Objectifs principaux

- Prévention des risques de manutentions et manipulations manuelles ainsi que des risques liés aux Troubles Musculo-Squelettiques (TMS),
- Prévention des risques des expositions aux agents chimiques dangereux (ACD) y compris aux agents CMR
- Prévention des risques de chutes de plain-pied
- Prévention des risques liés au bruit
- Développement de formations spécifiques

Priorités à retenir quant aux objectifs choisis

- investissement dans du matériel de manipulations et d'essais, afin de réduire les risques liés aux manutentions lors des opérations de pneumatiques et aux manutentions de pièces lourdes et de contenants de stockage de liquide usagés ou neufs
- investissement dans du matériel de levage de véhicules ou de pièces afin d'adapter la hauteur du poste de travail pour limiter les postures contraignantes
- investissement dans du matériel de captage/aspiration des gaz d'échappement afin de supprimer l'exposition aux fumées et gaz par captage à l'émission et évacuation à l'extérieur
- investissement dans des fontaines de nettoyage à ultra-sons afin de réduire l'exposition aux solvants lors des opérations de nettoyage des pistolets de peinture et dans des fontaines de dégraissage biologique ou lessiviel afin de supprimer l'exposition aux solvants lors des opérations de dégraissage des pièces
- investissement dans du matériel de ventilation des postes de travail afin de réduire l'exposition aux agents chimiques dangereux lors des opérations de carrosserie
- investissement dans du matériel de rangement des câbles, tuyaux et outillages divers afin de réduire l'encombrement au sol et prévenir les risques de chutes de plain-pied
- investissement dans des équipements d'isolation phonique afin de réduire les risques sonores et améliorer les conditions de travail au poste
- investissement dans de la formation/accompagnement aux risques TMS et CMR afin de former aux bonnes pratiques et accompagner des personnes pour la réalisation et l'évaluation des risques TMS et chimiques et l'élaboration des plans d'actions
- investissement dans de la formation au risque électrique pour intervenir en sécurité sur les véhicules électriques ou hybrides, ainsi qu'au risque pyrotechnique en cas d'intervention sur les pré-tensionneurs et les airbags

Participation de la Caisse

15 à 70% pour les mesures définies comme prioritaires au paragraphe, ou présentant un caractère innovant ou exemplaire

15 à 25% pour les mesures accompagnées par le contrat de prévention, en dehors des priorités définies

CTN B
(Bâtiments et Travaux Publics)

Pas de C.N.O. en vigueur

CTN C

(Transport- Eau, Gaz, Electricité- Livre et Communication)

1 – REMONTEES MECANIQUES

2 – TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS

3 – TRANSPORTEURS SANITAIRES

3 – TRANSPORTS ROUTIERS DE MARCHANDISES

1-CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS SPECIFIQUE AUX ACTIVITES DE REMONTEES MECANIQUES

Date d'effet: 01 Juillet 2010

Durée: 4ans

Signature des contrats: 30 Juin 2014

Code risque	Nature du risque
60.2 CA	Téléphériques, remontées mécaniques

Orientations générales

- Promotion d'une politique de prévention propre à la branche, au secteur d'activité, à l'entreprise
- Promotion d'une politique volontaire de prévention des maladies professionnelles.
- Prise en compte spontanée et naturelle, par l'ensemble des acteurs intéressés dans leurs actions et comportements, de la problématique de prévention.

Objectifs de prévention

- Prise en compte de la sécurité lors de toutes interventions d'exploitation, de maintenance, de dépannage
- Etude des processus de travail
- Information et formation des employeurs et des salariés aux risques
- Mise en œuvre des groupes adéquats de résolution des problèmes
- Réduction des risques de génération des TMS
- Réduction des risques liés aux déplacements, y compris routiers
- Réduction des risques dus aux manutentions manuelles
- Réduction des risques liés aux produits CMR et chimiques
- Diminution des facteurs de stress

Priorités à retenir quant aux objectifs choisis

Les priorités adaptées aux problèmes de la profession et du secteur professionnel concerné seront déterminées dans les contrats en fonction des besoins propres des entreprises.

Thèmes

Remise en route intempestive

Equipement :

- Arrêt par télécommande des véhicules de services

- Équipement participant à la mise en œuvre d'une procédure efficace
- Étude et aménagement de l'équipement intégrant la mise en œuvre de dispositifs qui assurent la sécurité des personnels et l'amélioration des conditions de travail

Formation

- Formation pour sensibiliser le personnel sur la nécessité d'une procédure et de son respect

Réduction des risques de chutes de hauteur

- Mesure permettant de supprimer, de réduire, de simplifier ou améliorer les interventions et les accès
- Amélioration novatrice et sécurisante pour les opérations de sauvetage
- Installation développant les protections collectives et facilitant l'utilisation des protections individuelles

Réduction des risques de chute par glissade

- Aménagement des cheminements et des postes de travail
- Étude et aménagement visant à réduire les risques de chute de plain-pied par glissade

Amélioration des conditions de travail du personnel dans les ateliers d'entretien

- Captation des gaz d'échappement des engins, fumées de soudage
- Équipements de manutention mécanique des véhicules (ponts élévateurs)
- Équipements réduisant la manutention des fluides neufs et usagés
- Procédés et matériels réduisant l'exposition aux produits CMR et chimiques
- Captation des fibres de verres, des vapeurs de styrène, des vapeurs diverses
- Cabines de peinture pour les véhicules et les engins
- Organisation générale et équipement des ateliers
- Outillage et procédure de dépannage et d'entretien
- Poste de réparation et de réglage de pinces pour les téléportés
- Poste de dégivrage spécifique pour tout véhicule, dont chenillette
- Formation et information du personnel

Amélioration des conditions de travail des personnels en situation de travailleur isolé

- Organisation du travail
- Étude et aménagement visant à réduire les risques liés au travail isolé

Amélioration des conditions de vie du personnel en altitude

- Installation de sanitaires adaptés
- Chauffage de certains postes de travail
- Sèche-chaussures avec aspirateur
- Armoires chauffantes pour les vêtements

Amélioration des moyens de manutention

- Transport, chargement, déchargement des lests pour les essais
- Équipement simulateur de charge
- Moyen de levage pour les montages et les opérations de maintenance
- Moyen de manutention pour les opérations de chargement/déchargement des véhicules (pont roulant, potence)

Lutte contre le bruit

- Étude d'acoustique prévisionnelle pour certains postes de travail
- Conception et réalisation d'équipements (écrans, maortisseurs...) limitant le niveau sonore aux postes de travail

Maîtrise des systèmes complexes électriques et électroniques

- Développements novateurs pour une meilleure compréhension des systèmes complexes

Formation

- Conduite en sécurité des engins de chantier selon la recommandation R372 modifiée
- Conduite en sécurité des engins motorisés
- Travail en hauteur suivant la recommandation R436
- Opérations de levage
- Sauveteur Secouriste du Travail

Accueil des nouveaux embauchés - Encadrement des intervenants extérieurs – animateurs de sécurité

- Amélioration des livrets d'accueil intégrant la prévention au travail
- Amélioration de la sécurité des opérations d'évacuation
- Mise au point des conditions d'intervention des intervenants extérieurs
- Promotion de la fonction d'animateur de sécurité et prise en compte de sa formation

Ergonomie des postes de travail

- Etudes ergonomiques et actions correctives destinées à réduire les risques de génération de TMS

Participation de la Caisse

15 à 70% des dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

**2-CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS
SPECIFIQUE AUX TRANSPORTS
ROUTIERS DE VOYAGEURS**

**Date d'effet : 21 Mai 2010
Durée : 4 ans
Signature de contrats : 20 Mai 2014**

Code risque	Nature du risque
60.2 AA	Transports urbains de voyageurs
60.2 BB	Transport routier de voyageurs

Orientations générales

- Promotion d'une véritable politique globale de prévention au sein des entreprises
- Intégration d'une démarche active de prévention dans les mentalités
- Développement d'une politique réaliste de prévention des maladies professionnelles.

Objectifs de prévention

- Intégrer la prévention des risques spécifiques à la branche et au secteur d'activité dans les comportements du responsable d'établissement, de l'encadrement et du personnel.
- Etudier et mettre en œuvre des moyens propres à améliorer les conditions de la conduite continue des véhicules, les effets sur la santé des opérations de manutention manuelle répétitives.
- Améliorer la sécurité d'utilisation des matériels roulants et d'entretien, des installations et appareils de manutention, de l'outillage en privilégiant des équipements et matériels plus sûrs et plus ergonomiques.
- Former et informer les salariés de l'entreprise à la prévention des risques par des actions appropriées qui devront s'inscrire dans un plan global de formation à la sécurité.
- Réduire les risques de génération des TMS
- Améliorer les conditions générales d'hygiène et de travail des salariés.

Priorités à retenir quant aux objectifs

- Les priorités seront déterminées dans les contrats en fonction des besoins propres des entreprises contractantes.

Thèmes

- Favoriser la sensibilisation et l'information des salariés exposés aux risques propres à ce secteur d'activité en général, et à l'entreprise contractante en particulier.

-Développer la formation continue des salariés à la prévention des risques aussi bien en circulation, qu'en stationnement ou à l'occasion de pris et de dépose des passagers

-Sécurité routière : Equipement en éthylotest, anti-démarrage, port obligatoire de la ceinture de sécurité, port du gilet de visibilité à l'extérieur du véhicule, respect des distances de sécurité, surcharge des véhicules, incidence de l'usage du téléphone...

-Hygiène de vie, prévention des addictions et de l'hypovigilance

-Gestion du stress : relation aux clients, relations aux autres conducteurs dans l'espace public, gestion des incivilités, agressions verbales ou physiques....

-Formation des conducteurs aux gestes de base du secourisme

-Formation à la manipulation ergonomique des charges et à la posture

-Améliorer l'organisation du travail dans et en dehors de l'entreprise :

-Acquisition/amélioration des capacités de traitement des matériels spécifiques équipant les salles de planification/régulation transport en privilégiant l'ergonomie des postes de travail...

-Information des salariés en mission

-Réduire les risques liés à la mise en œuvre des véhicules et de leurs équipements

-Promouvoir l'acquisition de moyens d'assistance à la conduite plus sûrs (systèmes de freinage évolués, ralentisseur complémentaire, boîte automatisée avec régulateur, avertisseur sonore sur le frein de stationnement non serré par contacteur de porte, dispositifs permettant la détection de personnes en situation de marche arrière, dispositifs permettant l'alerte du conducteur en cas d'écart de trajectoire dus à la fatigue, aide au guidage par commande vocale, détecteurs d'obstacles hauts....

-Promouvoir l'acquisition de moyens réduisant l'astreinte physique des conducteurs

-Climatisation et chauffage, siège de conduite ergonomique, boîte de vitesse automatique

-Améliorer l'entretien régulier des véhicules et la sécurité des installations :

-Aménagement complémentaire des ateliers, aires techniques et fosses d'entretien, amélioration de l'éclairage et du chauffage sur les lieux d'entretien des véhicules de transport...

-Aménagement des garages, aires de stationnement : séparation des flux véhicules/piétons, marquage horizontal et vertical

-Réduire les risques susceptibles d'affecter la santé des salariés

-Conduite d'études ergonomiques permettant de réduire les TMS

-Amélioration des modes opératoires et des conditions d'emploi des salariés sur les postes de travail ou de conduite.

Participation de la Caisse

15 à 70% des dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs fixés

3-CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS SPECIFIQUE AUX TRANSPORTEURS SANITAIRES

Date d'effet : 18 Juillet 2011

Durée : 4 ans

Signature de contrats : 17 Juillet 2015

Code risque	Nature du risque
85.1 JA	Ambulances

Orientations générales

- Amplifier l'action pour la maîtrise des risques professionnels
- Promotion d'une véritable politique globale de prévention au sein des entreprises
- Intégration d'une démarche active de prévention dans les mentalités
- Développement d'une politique réaliste de prévention des maladies professionnelles.

Objectifs de prévention

- Intégrer la prévention des risques spécifiques à la branche et au secteur d'activité dans les comportements du responsable d'établissement, de l'encadrement et du personnel.
- Etudier et mettre en œuvre des moyens propres à réduire :
 - *le risque de manutention, lié à l'augmentation de l'obésité des patients et les problèmes d'ergonomie des nouveaux matériels
 - *le risque infectieux, lié à l'augmentation de la technicité des missions, notamment celles confiés par le SAMU
 - *risque routier lié à l'état psychologique de l'ambulancier dans le cadre de son travail quotidien
- Former et informer les salariés de l'entreprise à la prévention des risques par des actions appropriées qui devront s'inscrire dans un plan global de formation à la sécurité.
- Réduire les risques de génération des TMS
- Améliorer les conditions générales d'hygiène et de travail des salariés.
- Améliorer les rythmes de travail et la répartition des périodes de travail pour diminuer le stress au travail

Priorités à retenir quant aux objectifs

- Les priorités seront déterminées dans les contrats en fonction des besoins propres des entreprises contractantes.

Thèmes

- Développer la formation des chefs d'entreprise à la prévention du risque routier et à sa gestion
- Favoriser la sensibilisation et l'information des salariés exposés aux risques propres à ce secteur d'activité en général
- Développer la formation des salariés sur les thèmes suivants :
 - *risque lié à la manutention et la manipulation des charges
 - *risque infectieux, notamment par l'augmentation des demandes de prises en charge dans le cadre de l'aide médicale urgente du SAMU
 - *risque lié à la conduite (en situation d'urgence, d'énervernement ou de détresse des malades, de zone urbaine et de la conduite prolongée)
- Promouvoir l'acquisition d'équipements de sécurité, tels que :
 - *brancards, portes brancards chaises portaires
 - *véhicules à plancher de coffre plat et plus bas, type SW
 - *véhicules à large ouverture de portière et hauteur de plafond importante
- Réduire les risques susceptibles d'affecter la santé des salariés :
 - *conduire des études ergonomiques (PRAP) permettant de réduire l'exposition à des situations de conduite ou de manutention générant des TMS
 - *conduire des études sur le rythme de travail dans le métier d'ambulancier

Participation de la Caisse

15 à 70% des dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs fixés

**4-CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS
SPECIFIQUE AUX TRANSPORTS
ROUTIERS DE MARCHANDISES**

Date d'effet : 29 Mars 2012

Durée : 4 ans

Signature de contrats : 28 Mars 2016

Code risque	Nature du risque
60.2 MD	Transports routiers de marchandises
60.2 ME	Transports routiers de marchandises par véhicules isothermes, frigorifiques ou réfrigérants
60.2 PC	Location de véhicules utilitaires et industriels

Orientations générales

- Amplifier l'action pour la maîtrise des risques professionnels
- Promotion d'une véritable politique globale de prévention au sein des entreprises
- Intégration d'une démarche active de prévention dans les mentalités
- Développement d'une politique réaliste de prévention des maladies professionnelles

Objectifs de prévention

- Intégrer la prévention des risques spécifiques à la branche et au secteur d'activité dans les comportements du responsable d'établissement, de l'encadrement et du personnel.
- Etudier et mettre en œuvre des moyens propres à réduire la pénibilité de la conduite prolongée des véhicules et de leur mise en œuvre, les effets sur la santé des opérations de manutention manuelle répétitives.
- Améliorer la sécurité d'utilisation des matériels roulants et d'entretien, des installations et appareils de manutention, de l'outillage en privilégiant des équipements et matériels plus sûrs et plus ergonomiques ou en faisant modifier en ce sens les équipements existants.
- Former et informer les salariés de l'entreprise à la prévention des risques par des actions appropriées qui devront s'inscrire dans un plan global de formation à la sécurité, partie intégrante du document unique.
- Réduire les risques de génération des TMS
- Améliorer les conditions générales d'hygiène et de travail des salariés.
- Améliorer la prévention des risques psychosociaux.

Priorités à retenir quant aux objectifs

- Les priorités seront déterminées dans les contrats en fonction des besoins propres des entreprises contractantes.

Thèmes

-Favoriser la sensibilisation et l'information des salariés exposés aux risques propres à ce secteur d'activité en général, et à l'entreprise contractante en particulier.

-Développer la formation continue des salariés à la prévention des risques aussi bien en circulation, qu'en stationnement ou à l'occasion de d'opérations de transbordement :

- acquisition/utilisation de simulateurs de conduite, de chargement ou d'arrimage
- recours à des prestataires spécialisés sur circuits routiers/quais de chargement

-Améliorer l'organisation du travail dans et en dehors de l'entreprise :

- acquisition/amélioration des capacités de traitement des matériels spécifiques équipant les salles de planification/régulation transport en privilégiant l'ergonomie des postes de travail...
- information des salariés en mission : optimisation des tournées, intégration des contraintes liées aux temps de conduite et de repos, optimisation de l'accès aux infrastructures et information sur les conditions de chargement, les conditions de circulation et sur la météo, etc.

-Réduire les risques liés à la mise en œuvre des véhicules et de leurs équipements :

- promouvoir l'acquisition de moyens d'assistance à la conduite plus sûrs
- promouvoir l'acquisition de moyens réduisant l'astreinte physique des conducteurs à l'arrêt ou contribuant à leur sécurité
- promouvoir l'acquisition de moyens permettant le chargement/déchargement et l'arrimage du fret, des produits transportés et des colis en sécurité

-Améliorer l'entretien régulier des véhicules et la sécurité des installations :

- aménagement complémentaire des ateliers, aires techniques et fosses d'entretien, amélioration de l'éclairage et du chauffage sur les lieux d'entretien des véhicules de transport...
- aménagement des garages, aires de stationnement et quais : séparation des flux véhicules/piétons, marquage horizontal et vertical, sécurisation des quais contre les risques d'écrasement de personnes et de chute de hauteur, etc

-Réduire les risques susceptibles d'affecter la santé des salariés :

- conduite d'études ergonomiques permettant de réduire les TMS
- amélioration des modes opératoires et des conditions d'emploi des salariés sur les postes de travail ou de conduite.

Participation de la Caisse

15 à 70% des dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs fixés

CTN D
(Commerce et Industries de l'Alimentation)

1 – PREPARATION INDUSTRIELLE DES PRODUITS A BASE DE VIANDE

2 – MEUNERIE

**3 – COMMERCE DE DETAILS DE VIANDES, POISSONS, CHARCNERIE ARTISANALES
Y COMPRIS TRAITEURS (SAUF « TRAITEURS-ORGANISATEURS DE RECEPTION »)**

4 – CONVENTION REGIONALE (Agriculture et Industrie Agro-Alimentaire)

**1-CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS
SPECIFIQUE A LA
PREPARATION INDUSTRIELLE
DES PRODUITS A BASE DE VIANDE**

**Date d'effet: 01 Septembre 2010
Durée: 4 ans
Signature des contrats: 31 Août 2014**

Code risque	Nature du risque
15.1 EB	Préparation industrielle de produits à base de viande (y compris boyauterie)

Orientations générales

- La promotion d'une politique de prévention des AT-MP propre au secteur d'activité de préparation industrielle et commerce de gros de produits à base de viande et à l'entreprise et à l'établissement concerné
- Une prise de conscience de la prévention des risques professionnels en favorisant son intégration dans les comportements :
 - du responsable et de l'encadrement dans les prises de décisions
 - des opérateurs dans leurs tâches quotidiennes
- L'intégration d'une démarche de prévention dans une réflexion globale.

Objectifs de prévention

Objectifs de résultats

- Intégrer la prévention des risques professionnels dans les comportements du responsable d'établissement, de l'encadrement et du personnel
- Améliorer la sécurité d'utilisation des outils, des machines, des matériels et des installations de manutention
- Améliorer les conditions de manutention et de conditionnement
- Améliorer la circulation des produits et du personnel
- Abaisser les niveaux d'exposition aux nuisances (bruit, froid, chaleur, vibration...)
- Organiser et aménager les postes de travail
- Réduction des risques liés à la circulation routière (accidents de mission et de trajet)
- Améliorer les conditions de travail du personnel (étude de postes ergonomiques)

Objectifs de moyens

- Former et informer les chefs d'entreprise ou responsables d'établissement, l'encadrement, les membres du CHSCT, les délégués du personnel et les salariés
- Mettre en œuvre des mesures propres à corriger des situations de risques mises en évidence lors des diagnostics réalisés par les Caisses
- Mettre en place des outils simples de mesure permettant de suivre l'évolution de la politique de prévention des entreprises concernant les risques professionnels.

-Etude spécifique des risques liés à la circulation routière en mission et/ou lors du trajet domicile-travail.

Priorités à retenir quant aux objectifs choisis

-Améliorer la sécurité lors de la conception des postes de travail pour une analyse approfondie des opérations à effectuer, des flux des produits,....

-Développer la formation

-Diminuer la fréquence des chutes liées à la circulation du personnel

-Améliorer la sécurité des outils et des machines coupantes

Thèmes

-Aider financièrement et techniquement pour développer la formation

-Aider à l'investissement pour mettre en place ou améliorer les moyens de manipulation et manutention manuelles

-Aider à l'investissement pour permettre l'aménagement ou le réaménagement des postes

-Aider à l'investissement pour améliorer la sécurité au niveau des outils et des machines coupantes.

-Aider à l'investissement pour mettre en place des sols et des chaussures répondant aux exigences d'hygiène et de sécurité.

-On veillera à ce que les aides à l'investissement contribuent réellement à l'amélioration des conditions de travail.

Participation de la Caisse

15 à 70% des dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

**2-CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS
SPECIFIQUE AUX
ACTIVITES DE MEUNERIE**

Date d'effet: 28 Avril 2011

Durée: 4 ans

Signature des contrats: 27 Avril 2015

Code risque	Nature du risque
15.7 AB	Malterie, Meunerie, Fabrication de pâtes alimentaires et semoule

Orientations générales

- La promotion d'une politique de prévention propre à la branche, au secteur d'activité, à l'entreprise.
- La prise en compte spontanée et naturelle, par l'ensemble des acteurs intéressés dans leurs actions et comportements, des problématiques de prévention
- La promotion d'une politique volontaire de prévention des maladies professionnelles

Objectifs de prévention

Objectifs de résultats

- Intégrer la prévention des risques professionnels dans les comportements du responsable d'établissement, de l'encadrement et du personnel
- Améliorer la sécurité d'utilisation des outils, des machines, des matériels et des installations de manutention
- Améliorer les conditions de manutention et de conditionnement. Les sacs de farine seront conditionnés en 25 Kg maximum
- Améliorer la circulation des produits et du personnel
- Abaisser les niveaux d'exposition aux nuisances (bruit, empoussièrément, chaleur, vibration...)
- Organiser et aménager les postes de travail
- Réduction des risques liés à la circulation routière (accidents de mission)
- Améliorer les conditions de travail du personnel (étude de postes ergonomiques)

Objectifs de moyens

- Former et informer les chefs d'entreprise ou responsables d'établissement, l'encadrement, les membres du CHSCT, les délégués du personnel et les salariés
- Mettre en œuvre des mesures propres à corriger des situations de risques mises en évidence lors des diagnostics réalisés par les Caisses
- Mettre en place des outils simples de mesure permettant de suivre l'évolution de la politique de prévention des entreprises concernant les risques professionnels.
- Etude spécifique des risques liés à la circulation routière en mission et/ou lors du trajet domicile-travail.

Priorités à retenir quant aux objectifs choisis

- Améliorer la sécurité lors de la conception des postes de travail pour une analyse approfondie des opérations à effectuer, des flux des produits,....
- Développer la formation
- Diminuer la fréquence des chutes liées à la circulation du personnel
- Améliorer les conditions de manutention et de conditionnement

Thèmes

- Aider financièrement et techniquement pour développer la formation
- Aider à l'investissement pour mettre en place ou améliorer les moyens de manipulations et manutentions manuelles
- Aider à l'investissement pour permettre l'aménagement ou le réaménagement des postes
- On veillera à ce que les aides à l'investissement contribuent réellement à l'amélioration des conditions de travail.

Participation de la Caisse

15 à 70% des dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

**3-CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS
SPECIFIQUE AUX
COMMERCES DE DETAILS DE VIANDES, POISSONS, CHARCUTERIE ARTISANLE Y COMPRIS
TRAITEURS (SAUF « TRAITEURS-ORGANISATEURS DE RECEPTION »)**

Date d'effet: 25 Septembre 2013

Durée: 4 ans

Signature des contrats: 24 Septembre 2017

Code risque	Nature du risque
52.2 CB	Commerces de détail de viandes, poissons, charcuterie artisanale y compris traiteurs (sauf « traiteurs-organismes de réception »)

Orientations générales

-La promotion d'une politique de prévention pérenne, propre à chaque entreprises et établissements visés par la convention

-Amélioration du niveau de prévention du risque AT/MP de l'entreprise

Développement de la prise de conscience et de la prise en compte de la prévention dans les comportements de l'ensemble des acteurs

-Amélioration du niveau de prévention des risques objectifs de cette convention

-Promotion des actions innovantes ou exemplaires de prévention susceptibles d'être mises en œuvre par les entreprises

Objectifs de prévention

-Prévenir les risques de survenance de TMS, et les risques liés aux manutentions

-Prévenir les risques de coupure liés aux outils (couteaux) et machines

-Prévenir les risques liés aux déplacements dans l'établissement et les risques routiers

Priorités à retenir quant aux objectifs choisis

-Equipements d'aide à la manutention

-Ergonomie des postes de travail

-Revêtements de sol

-Sécurisation des machines coupantes pour leur utilisation courante et les opérations de nettoyage

-Equipements de sécurité des véhicules et la formation permettant une bonne délivrance d'une « autorisation de conduite »

Participation de la Caisse

15 à 70% pour les mesures définies comme prioritaires ou présentant un caractère innovant ou exemplaire

15 à 25% pour les mesures accompagnées par le contrat de prévention en dehors des priorités définies

**4-CONVENTION REGIONALE D'OBJECTIFS
SPECIFIQUE AUX ACTIVITES
DU SECTEUR AGRICULTURE
ET INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE**

Date d'effet : 17 Mai 2011
Durée : 4 ans
Signature des contrats : 16 Mai 2015

Code risque (Sécurité Sociale)	Nature du risque
01.1 AA	Cultures et élevage dans les départements d'Outre-Mer
15.2 ZA	Industrie du poisson
15.3 EC	Transformation et conservation de légumes et de fruits
15.5 CB	Fabrication de produits laitiers, de glaces et de sorbets
15.7 AB	Malterie, Meunerie, Fabrication de pâtes alimentaires et semoule
15.8 AB	Fabrication industrielle de produits de boulangerie, pâtisserie et pizza
15.8 CD	Commerce de détail (avec ou sans fabrication) de pain, pâtisserie, confiserie et chocolats
15.8 HC	Fabrication de sucre associé ou non à la culture de canne à sucre
15.8 KB	Fabrication de confiture, confiserie et chocolaterie
15.8 PB	Fabrication et Transformation de café et épices
15.8 VA	Industries alimentaires n.c.a.
15.9 SB	Fabrication de boissons sauf produits laitiers
63.1 DA	Entreposage frigorifique

Orientations générales

-Promotion d'une politique de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles propre aux activités du secteur de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire, à l'entreprise et à l'établissement concerné.

-Prise de conscience de la prévention des risques professionnels en favorisant son intégration dans les comportements :

- *du responsable et de l'encadrement dans les prises de décisions,
- *des opérateurs dans leurs tâches quotidiennes

Intégration d'une démarche de prévention dans une réflexion globale.

Objectifs de prévention

-Objectifs de résultats

-Intégrer la prévention des risques professionnels dans les comportements du responsable de l'établissement, de l'encadrement et du personnel.

-Améliorer la sécurité d'utilisation des outils, des machines, des matériels et des installations de manutention ou de conditionnement

-Améliorer les conditions de manutention et de conditionnement

-Améliorer la circulation des produits, des engins, des véhicules et des personnes

-Abaisser les niveaux d'exposition aux nuisances (bruit, outils vibrants, chaleur, produits chimiques, etc...)

-Organiser et aménager les postes de travail

-Réduction des risques liés à la circulation routière (accidents de mission et accidents de trajet)

-Améliorer les conditions de travail du personnel (étude de postes ergonomiques)

-Objectifs de moyens

-Former et informer les chefs d'entreprise ou responsables d'établissement, l'encadrement, les membres du CHSCT, les délégués du personnel et les salariés

-Mettre en œuvre des mesures propres à corriger des situations de risques mises en évidence lors des diagnostics réalisés par le Service Prévention de la Caisse

Priorités à retenir quant aux objectifs choisis

-Améliorer la sécurité des outils, des machines, équipements et installations diverses.

-Améliorer la sécurité lors de la conception ou de l'aménagement ergonomique des postes de travail.

-Diminuer la fréquence des chutes liées à la circulation du personnel

-Abaisser le niveau d'exposition aux nuisances (bruit, chaleur, vibrations, polluants,...)

-Développer la formation

Thèmes

-Aider financièrement et techniquement pour développer la formation

-Aider à l'investissement pour mettre en place ou améliorer les moyens de stockage, de manipulations et manutentions manuelles

-Aider à l'investissement pour permettre l'aménagement des postes

-Aider à l'investissement pour améliorer la sécurité au niveau des outils, des machines et des installations.

-Aider à l'investissement pour réduire le niveau d'exposition aux nuisances (bruit, ambiances thermiques, vibrations, produits chimiques...)

-Aider à l'investissement pour mettre en place des sols répondant aux exigences d'hygiène et de sécurité.

Participation de la Caisse

-15 à 70% des dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

CTN E
(Chimie – Caoutchouc – Plasturgie)

1 – CHIMIE

2 – CAOUTCHOU

**1-CONVENTION REGIONALE D'OBJECTIFS
SPECIFIQUE AUX ACTIVITES
DE LA CHIMIE**

Date d'effet : 08 Février 2013

Durée : 4 ans

Signature des contrats : 07 Février 2017

Code risque (Sécurité Sociale)	Nature du risque
15.4 AC	Fabrications d'huiles et de corps gras d'origine végétale
15.4 CB	Huiles raffinées, corps gras raffinés d'origine animale et végétale
24.1 AA	Fabrication de gaz comprimés
24.1 CC	Fabrication de matières colorantes de synthèse
24.1 CD	Fabrication de pigments minéraux, de composition de base de pigments
24.1 EN	Fabrication d'eau de Javel, de produits détergents
24.1 EQ	Fabrication de charbons actifs, de charbons pour filtres, de noir animal, de charbon animal, d'acide sulfurique et dérivés, de produits minéraux divers
24.1 GD	Carbonisation du bois usine fixe. Fabrication de produits dérivés du bois, pâtes réglisse, glycyrrhisine/rhisate
24.1 GK	Fabrication et distillation d'hydrocarbures benzéniques et de goudrons. Fabrication de térébenthine, de colophane et dérivés
24.1 GJ	Fabrication de produits odoriférants et d'arômes de synthèse
24.1 GL	Chimie organique de synthèse (de produits non désignés ailleurs) Dénaturation d'alcool éthylique. Fabrication d'acides tartriques, citriques et dérivés
24.1 JA	Fabrication d'engrais azotés et autres produits azotés
24.1 JB	Fabrication d'engrais phosphatés
24.1 JE	Fabrication d'autres engrais minéraux et organiques
24.1 LA	Fabrication de matières plastiques
24.2 ZB	Fabrication de produits insecticides, anticryptogamiques et désinfectants
24.3 ZB	Fabrication de peinture, vernis, couleurs fines et encres d'imprimerie
24.4 AC	Fabrication de produits de base pour la pharmacie, d'alcaloïdes, de glucosides et dérivés, de produits extraits des algues
24.5 AB	Fabrication de produits savonniers
24.5 AC	Fabrication de produits de ménage et d'entretien
24.5 AE	Traitement chimique de corps gras
24.5 CA	Parfumerie
24.6 CE	Fabrication de colles et de gélatines d'origine animale
24.6 CF	Fabrication de colles à base de résines synthétiques, de colles et dissolutions au caoutchouc naturel et synthétique
24.6 EA	Fabrication d'huiles essentielles, d'arômes naturels
24.6 LG	Fabrication de produits chimiques à usage mécanique et métallurgique
26.8 CJ	Préparation de produits asphaltés. Fabrication de produits bitumeux de protection
51.5 AA	Commerce de gros produits pétroliers
73.1 ZB	Chimie expert. Laboratoires de recherches chimiques

Orientations générales

-Promotion d'une politique de prévention pérenne, propre à chacune des entreprises et établissements visés par la convention

-Amélioration du niveau de prévention du risque ATMP de l'entreprise

- Développement de la prise de conscience et de la prise en compte de la prévention dans les comportements de l'ensemble des acteurs
- Amélioration du niveau de prévention des risques objectifs de la convention
- Promotion des actions innovantes ou exemplaires de prévention

Objectifs de prévention

- Amélioration des atmosphères de travail en lien avec le risque chimique, don le risque CMR, et/ou incendie/explosion
- Prévention des risques liés à la manutention et aux manipulations
- Prévention des risques liés aux TMS
- Renforcement de la sécurité des voies de circulations et des aires et locaux de conditionnement et de stockage

Priorités à retenir quant aux objectifs choisis

- Réalisation de mesures d'atmosphères de travail, en lien avec les risques chimiques et incendie/explosion, y compris les systèmes de détection incendie et dans l'installation de systèmes tels que dispositifs de captage à la source des polluants, traitement de l'air...
- Installation de systèmes automatisés de l'alimentation des matières premières et de convoyage des produits
- Mise en œuvre de moyens de manutentions
- Réalisation d'études et aménagement de postes de travail, pour éviter les expositions au risque chimique, les accidents et l'apparition de lombalgies et de TMS
- Achat de matériel neuf équipé d'un système de nettoyage intégré ou aménagement de systèmes de nettoyage des équipements.
- Amélioration de la sécurité d'utilisation et des conditions d'interventions sur les machines et équipements de travail
- Amélioration de la circulation dans l'entreprise
- Formation au risque chimique, au risque incendie et explosion et TMS

Participation de la Caisse

- 15 à 70% des dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

2-CONVENTION REGIONALE D'OBJECTIFS SPECIFIQUE AUX ACTIVITES DU CAOUTCHOUC

Date d'effet : 08 Février 2013

Durée : 4 ans

Signature des contrats : 07 Février 2017

Code risque (Sécurité Sociale)	Nature du risque
24.1 NA	Fabrication de caoutchouc synthétique et autres élastomères
25.1 CA	Rechapage et réparation industrielle de pneumatiques
25.1 EC	Fabrication par calandrage ou tout autre procédé de feuilles ou bandes en caoutchouc. Fabrication d'articles divers en caoutchouc, tuyaux, courroies, etc. Fabrication de caoutchouc cellulaire, fabrication d'ébonite
25.1 EG	Fabrication d'articles d'hygiène et de chirurgie en caoutchouc, de chaussures en caoutchouc et d'articles chaussants
25.1 EH	Fabrication de tissus caoutchoutés, d'adhésifs. Fabrication à partir du caoutchouc liquide (latex), de tous articles en latex, y compris dispersions et colles
25.1 EJ	Transformation et confection d'articles en caoutchouc à partir d'ouvrages semi-œuvrés. Fabrication de jeux, jouets et articles de puériculture

Orientations générales

- Promotion d'une politique de prévention pérenne, propre à chacune des entreprises et établissements visés par la convention
- Amélioration du niveau de prévention du risque ATMP de l'entreprise
- Développement de la prise de conscience et de la prise en compte de la prévention dans les comportements de l'ensemble des acteurs
- Amélioration du niveau de prévention des risques objectifs de la convention
- Promotion des actions innovantes ou exemplaires de prévention

Objectifs de prévention

- Amélioration des atmosphères de travail en lien avec le risque chimique, don le risque CMR
- Prévention des risques liés à la manutention et aux manipulations
- Prévention des risques lés aux TMS
- Renforcement de la sécurité des voies de circulations et des aires et locaux de conditionnement et de stockage
- Diminution des niveaux de bruits des ateliers et des postes de travail

Priorités à retenir quant aux objectifs choisis

- Réalisation de mesures d'atmosphères de travail, en lien avec les risques chimiques et incendie/explosion, y compris les systèmes de détection incendie et dans

l'installation de systèmes tels que dispositifs de captage à la source des polluants, traitement de l'air...

-Installation de systèmes automatisés de l'alimentation des matières premières et de convoyage des produits

-Mise en œuvre de moyens de manutention

-Réalisation d'études et aménagement de postes de travail, pour éviter les expositions au risque chimique, les accidents et l'apparition de lombalgies et de TMS

-Réalisation d'études et aménagement de postes de travail, pour prévenir l'exposition au bruit au poste de travail tels que l'enclassement de machine, insonorisation des locaux, bouchons d'oreilles moulés le cas échéant

-Amélioration de la sécurité d'utilisation et des conditions d'interventions sur les machines et équipements de travail

-Amélioration de la circulation dans l'entreprise

-Formation au risque chimique, au risque incendie et explosion et TMS

Participation de la Caisse

-15 à 70% des dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

CTN F
***(Bois et ameublement, Pierre et Terre à Feu
Papier-carton, Textile, vêtements, cuirs et peaux)***

1 – INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT

2 – INDUSTRIE DU TEXTILE

3 – BOIS

4 – FABRICATION DE PRODUITS EN BETON

5 – EXTRACTION ET PRODUCTION DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET DE MINERAUX INDUSTRIELS

6 – LES ACTIVITES DU VERRE PLAT

7 – CHAUSSURE, MAROQUINERIE, TANNERIE, MEGISSERIE, CUIRS BRUTS ET DES INDUSTRIES ANNEXES

8 – FABRICATION DE PRODUITS CERAMIQUES, DE TUILES ET BRIQUES

**1-CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS
SPECIFIQUE AUX ACTIVITES
DE L'INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT**

Date d'effet: 03 Juin 2010

Durée: 4 ans

Signature des contrats: 02 Juin 2014

Code risque	Nature du risque
18.2 CA	Confection y compris découpe d'étoffe
18.2 JA	Fabrication d'accessoires d'habillement

Orientations générales

-Promotion d'une politique de prévention dans les secteurs d'activité visés et dans chacune des entreprises contractantes

-Intégration de la prévention dans les mentalités

-Promotion d'une politique réaliste de prévention des maladies professionnelles

Objectifs de prévention

-Diminution des risques dus à la circulation du personnel et à la manutention

-Amélioration des conditions de travail

-Réalisation de procédés et techniques permettant d'améliorer la sécurité des opérateurs sur machines

-Mise en œuvre des procédés de ventilation et aspiration des locaux

-Diminution des TMS

-Développement d'actions limitant le risque routier encouru par les salariés.

-Prévention des risques psychosociaux

Priorités à retenir quant aux objectifs choisis

Les déterminées dans les contrats en fonction des besoins propres des entreprises.

Il sera obligatoirement prévu dans chaque contrat :

-une part relative à la formation

-une part relative à la mise en place d'une animation de sécurité dans l'établissement

Thèmes

-Information et formation des employeurs, du personnel d'encadrement et du personnel d'exécution
-Intégration de la sécurité à la formation professionnelle du personnel, particulièrement du service de maintenance
-Information et sensibilisation du personnel à la sécurité

-Mise en place de nouveaux matériels visant à réduire :

-la manipulation des produits chimiques

- les émanations de poussière et de vapeurs nocives
- le niveau sonore
- l'amélioration de l'éclairage

-Mise en place de protections et équipements de sécurité visant à une meilleure prévention des risques sur machine et process

-Diminution des risques liés au stockage, à la manutention et à la manipulation des produits, pièces et matériels.

-Amélioration de la circulation et mise en place des sols antidérapants.

-Amélioration de la propreté et de l'entretien des locaux

-Etudes et réalisation de mesures propres à corriger des situations de risques mises en évidence par les diagnostics d'entreprise.

-Prévention des risques psychosociaux

-Diagnostic de l'exposition des salariés au risque routier.

-Etudes et réalisation de mesures propres à limiter les situations de risque routier.

-Formation des salariés au SST

-Prévention des risques liés l'activité physique (PRAP).

Participation de la Caisse

15 à 70% des dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs.

**2-CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS
SPECIFIQUE AUX ACTIVITES
DE TEXTILES**

Date d'effet : 03 Juin 2010
Durée : 4 ans
Signature de contrats : 02 Juin 2014

Code risque	Nature du risque
17.1 AA	Filature
17.1 EA	Préparation laine, fibres dures et ouates
17.1 KA	Moulinage et retordage
17.2 AA	Tissage
17.3 ZA	Ennoblement textile
17.4 CB	Fabrication d'articles en toile
17.4 CC	Fabrication d'articles en toile forte
17.5 AA	Fabrication de tapis, feutres et non tissés.
17.5 GD	Fabrication diverses à la main
17.7 AA	Fabrication mécanique, maille, dentelle, ruban, produits élastiques
24.7 ZB	Fabrication de fils, de fibres artificielles ou synthétiques

Orientations générales

- Promotion d'une politique de prévention propre à la branche, au secteur d'activité, à l'entreprise
- Intégration de la prévention dans les mentalités
- Promotion d'une politique réaliste de prévention des maladies professionnelles.

Objectifs de prévention

- Diminution des risques dus à la circulation du personnel et à la manutention
- Amélioration des conditions de travail
- Réalisation de procédés et techniques permettant d'améliorer la sécurité des opérateurs sur machines.
- Mise en œuvre de procédés de ventilation et aspiration des locaux
- Diminution des TMS.
- Développement d'actions limitant le risque routier encouru par les salariés
- Prévention des risques psychosociaux

Thèmes d'actions

- Information et formation des employeurs, du personnel d'encadrement et du personnel d'exécution
- Intégration de la sécurité à la formation professionnelle du personnel, particulièrement du service de maintenance
- Information et sensibilisation du personnel à la sécurité
- Mise en place de nouveaux matériels visant à réduire :
 - les manipulations des produits chimiques
 - les émanations de poussières et vapeurs nocives
 - le niveau sonore
 - l'amélioration de l'éclairage
- Mise en place de protections et équipements de sécurité.
- Diminution des risques liés au stockage, à la manutention et à la manipulation des produits, pièces et matériels.
- Amélioration de la circulation et mise en place de sols antidérapants.
- Amélioration de la propreté et de l'entretien des locaux.
- Etude et réalisation de mesures propres à corriger des situations de risques mises en évidence par les diagnostics d'entreprise.
- Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP).
- Prévention des risques psychosociaux.
- Formation des Sauveteurs Secouristes du Travail.
- Diagnostic de l'exposition des salariés au risque routier
- Etudes et réalisation de mesures propres à limiter les situations de risques routiers

Priorités à retenir quant aux objectifs choisis

Les priorités adaptées aux problèmes de la profession et du secteur professionnel concerné seront déterminées dans les contrats en fonction des besoins propres des entreprises.

Il sera obligatoirement prévu dans chaque contrat :

- une part relative à la formation
- une part relative à la mise en place d'une animation de sécurité dans l'établissement.

Participation de la Caisse

15 à 70% des dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

**3-CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS
SPECIFIQUE AUX ACTIVITES
DU BOIS**

Date d'effet : 30 Juillet 2010

Durée : 4 ans

Signature des contrats : 29 Juillet 2014

Code risque	Nature du risque
20.1 AC	Fabrication de parquets, moulures et baguettes, à partir de la grume.
20.1 AF	Scieries y compris prestation de services, abattage et coupe de bois dans les DOM, fabrication de charbon de bois à usage domestique.
20.1 AG	Fabrication de parquet, moulure, baguette à partir de bois débité, de fibres en bois, de sciures et de farine de bois.
20.1 BA	Traitement des bois
20.2 ZA	Tranchage et déroulage de bois, fabrication de contre-plaqués, de panneaux lattés.
20.2 ZB	Fabrication de panneaux dits de « particules » à base de bois haché, de panneaux en bois défibré.
20.3 ZA	Fabrication d'éléments de charpente, ébauchage et façonnage divers du bois.
20.3 ZB	Fabrication en série de menuiserie de bâtiment (sans pose).
20.3 ZC	Fabrication de bâtiments préfabriqués légers.
20.4 ZC	Fabrication d'emballages légers, de tonnelets, d'emballage en bois déroulés et fûts d'emballages.
20.4 ZF	Fabrication de caisses en fardeaux, caisses montées, de palettes.
20.4 ZG	Fabrication d'emballage sur mesure, spéciaux en bois, d'articles de tonnellerie.
20.5 AE	Fabrication d'objets divers en bois, de sabots, d'articles en bois pour chaussures, de tableterie.
20.5 CE	Fabrication d'articles en liège, de vannerie, sparterie, articles en paille, réparateurs de sièges, canneurs, rempailleurs, empailleurs.
36.4 ZE	Fabrication d'articles de pêche et d'articles de sport dont la matière dominante est le bois.
36.6 CA	Industrie de la broserie.
51.5 EA	Importation et commerce de gros des produits forestiers (bois en grumes et bois rond).
51.5 EB	Commerce de gros de futailles, d'articles semi-finis en bois sciés et de menuiserie de bâtiment.
51.5 EC	Commerce de gros et de demi-gros de placage et contreplaqués, de panneaux de particules et lattés.
52.4 PA	Commerce de détail des bois de menuiserie de placage et contreplaqués, de panneaux de particules et lattés.

Orientations générales

- Promotion d'une politique de prévention propre à la branche, au secteur d'activité, à l'entreprise.
- Intégration de la prévention dans les mentalités.
- Promotion d'une politique réaliste de prévention des maladies professionnelles.

Objectifs de prévention

- Inventorier les risques propres à l'entreprise
- Améliorer la sécurité par l'installation d'équipement réduisant les risques.
- Abaisser les niveaux d'exposition aux nuisances.
- Développer la formation à tous les niveaux hiérarchiques de l'entreprise afin de changer les mentalités vis-à-vis de la prévention.
- Développer les actions limitant le risque routier encouru par les salariés.
- Réduire les risques de génération des troubles musculo-squelettiques.

Thèmes

- a) Manutentions
 - Dispositif facilitant les manutentions au poste de travail et dans les zones de stockage.
 - Développement de la connaissance des règles relatives aux gestes et postures de travail, notamment par des actions de formation.
- b) Risques dus aux machines
 - Equipements notamment protecteurs, prévenant les risques dus aux machines.
- c) Traitement acoustique des ateliers
 - Organisation du travail et implantation des machines dans l'atelier,
 - Equipements ou dispositifs réduisant le bruit en priorité à la source (protection collective)
- d) Poussières de bois
 - Installation ou modification de dispositifs (buses) permettant d'améliorer le captage des poussières aux point d'émission et raccordement de ces dispositifs aux réseaux d'extraction.
 - installation ou modification des réseaux d'extraction des poussières
 - Installation de dispositif de nettoyage par aspiration du sol, des vêtements des machines etc..., reliés au réseau d'extraction.
 - Installation des cyclones et des filtres à l'extérieur des ateliers dans les emplacements permettant de limiter les risques de réintroduction, dans les ateliers, d'air insuffisamment filtré.
 - Séparation, isolement ou encoffrement des machines ou zones de travail où il y a émission de poussière.
 - Installation de réseaux de recyclage avec apport d'air neuf, réchauffé en période froide, compensant l'air pollué rejeté à l'extérieur.

L'installation des réseaux sera conforme au guide de ventilation n° 12 de l'INRS.
- e) Exposition aux produits
 - Stockage des produits dangereux dans un local spécifique et ventilé
 - Cabine ou autres dispositifs permettant l'application des produits dans les conditions de sécurité (protection collective) Les cabines doivent répondre aux exigences et au protocole de contrôle de la ventilation énoncés dans le guide pratique de ventilation INRS n°9 « Ventilation des cabines et postes de peinture ».
 - Installation de séchage ventilé, conformes à ce même guide pratique de ventilation,
 - Formation sur les risques dus aux produits, les moyens mis en œuvre pour les prévenir, et leur utilisation.
- f) Formation
 - Formation en direct des chefs d'entreprise, du personnel d'encadrement et d'exécution.

-Formation de Sauvetage Secouriste du Travail

- g) Les troubles musculo-squelettiques
 - Etudes et réalisations de mesures propres à corriger des situations de risques mises en évidence par les diagnostics d'entreprises.

- h) Risque routier
 - Diagnostic de l'exposition des salariés au risque routier
 - Etudes et réalisation de mesures propres à limiter les situations de risque.

Priorités à retenir quant aux objectifs choisis

-Priorité aux objectifs ayant des effets les plus durables, et permettant à l'entreprise d'améliorer son autonomie dans les domaines de la prévention des risques professionnels.

-Priorité aux objectifs de protection collective sur les objectifs de protection individuelle.

-Priorité aux objectifs s'inscrivant dans un projet d'ensemble sur les objectifs ponctuels.

Participation de la Caisse

15 à 70% des dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

**4-CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS
SPECIFIQUE A LA FABRICATION
DE PRODUITS EN BETON**

Date d'effet : 28 Octobre 2010
Durée : 4 ans
Signature des contrats : 27 Octobre 2014

Code risque	Nature du risque
26.6 AA	Fabrication de produits en béton

Orientations générales

- Promotion d'une politique de prévention des AT-MP propre à la branche, au secteur d'activité, à l'entreprise.
- Intégration de la prévention dans les mentalités à tous les niveaux de l'entreprise.

Objectifs de prévention

- Information et formation de l'employeur et des salariés en matière de prévention des AT-MP.
- Mise en place d'une organisation de la prévention.
- Intégration dans les comportements quotidiens de l'ensemble des salariés d'une culture de prévention.
- Mise en place d'une personne ressource en matière de prévention (Animateur Prévention Sécurité).
- Intégration de la sécurité dès la conception des postes de travail et des produits.
- Amélioration des conditions de travail lors de manutention des produits, par la mécanisation des tâches, l'organisation du travail, l'aménagement des modes opératoires.
- Formation des personnels de maintenance et de parc de stockage
-
- Suppression ou réduction des nuisances (bruits, poussières, postures contraignantes et gestes répétitifs...).
- Développement d'actions améliorant la sécurité des travailleurs isolés.
- Développement d'actions limitant le risque routier.
- Prévention des risques psychosociaux

Priorités à retenir quant aux objectifs choisis

Les priorités adaptées aux problèmes de la profession et du secteur professionnel concerné seront déterminées dans les contrats en fonction des besoins propres des entreprises.

Thèmes d'actions

- Information et formation de l'employeur et des salariés (encadrement, maîtrise, opérateurs) soit par la CGSS soit par un organisme professionnel.
- Formation d'un Animateur Prévention Sécurité aux méthodes et outils de la prévention.
- Formation des personnels de maintenance et de parc de stockage aux modes opératoires sûrs.
- Etude et aménagement de postes de travail (ensembles automatisés, stockages et opérations de chargement et déchargement des camions et de wagons, travaux en hauteur, travaux sur des installations électriques).
- Etude et aménagement de l'outil de production.
- Etude et aménagement de l'organisation du travail et des modes opératoires.
- Etude et aménagement des conditions de manutention des produits (mécanisation, conditionnement, réduction des charges).
- Etude et aménagement de l'organisation de la maintenance et de la mise en œuvre des interventions correspondantes.
- Etude et aménagement de l'outil et des postes de travail de manière à supprimer ou réduire les nuisances tels le bruit, les vibrations, les poussières, les vapeurs, la chaleur...
- Etude des conditions de travail des travailleurs isolés.
- Etude et réalisation de mesures propres à corriger des situations de risques mises en évidence par les diagnostics d'entreprise (études ergonomiques, amélioration des processus de fabrication, des postes de travail).
- Diagnostic de l'exposition des salariés au risque routier.
- Etude et réalisation de mesures propres à limiter les situations de risques routiers.
- Formation des SST.

Participation de la Caisse

15 à 70% des dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

**5-CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS
SPECIFIQUE A L'EXTRACTION ET PRODUCTION DE MATERIAUX
DE CONSTRUCTION ET DE MINERAUX INDUSTRIELS**

Date d'effet : 23 Mai 2011

Durée : 4 ans

Signature des contrats : 22 Mai 2015

Code risque	Nature du risque
14.1 AG	Extraction et production de roches massives et de pierres de construction
14.1 CH	Extraction et préparation d'amendements, de calcaires industriels, de craies, de gypses, de pierre à ciment et à chaux
14.2 AE	Extraction et production de matériaux alluvionnaires et de roches meubles
14.5 ZL	Extraction, broyage et préparation de produits minéraux divers
26.7 ZD	Fabrication et pose de produits de marbrerie

Orientations générales

-Promotion d'une politique de prévention des AT-MP propre à la branche, au secteur d'activité, à l'entreprise.

-Intégration de la prévention dans les mentalités à tous les niveaux de l'entreprise.

-Promotion d'une politique de prévention des maladies professionnelles.

Objectifs de prévention

-Suppression ou réduction des nuisances préjudiciables à la santé des salariés, en particulier poussières, bruit et vibrations.

-Amélioration de la sécurité des personnels lors des interventions de maintenance.

-Intégration de la sécurité dès la conception des postes de travail et des produits en vue de réduire les risques à la fabrication, au stockage et à la maintenance en usine, ainsi qu'à la manutention sur chantier.

Priorités à retenir quant aux objectifs choisis

Les priorités adaptées aux problèmes de la profession et du secteur professionnel concerné seront déterminées dans les contrats en fonction des besoins propres des entreprises.

Thèmes d'actions

-Information et formation de l'employeur et des salariés en matière de prévention des accidents du travail et des maladies professionnels.

-Animation de la fonction sécurité.

-Amélioration de l'organisation du travail et des modes opératoires lors de la fabrication des produits

-Prévention des risques psychosociaux

- Amélioration de la sécurité des travailleurs isolés
- Amélioration des conditions de manutention des produits
- Diminution des troubles musculo-squelettiques
- Développement d'actions limitant le risque routier encouru par les salariés.9

Participation de la Caisse

15 à 70% des dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

6-CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS SPECIFIQUE AUX ACTIVITES DU VERRE PLAT

Date d'effet : 12 Juillet 2012

Durée : 4 ans

Signature des contrats : 11 Juillet 2016

Code risque	Nature du risque
26.1 CB	Fabrication, façonnage et transformation de verre plat

Orientations générales

- Promotion d'une politique de prévention pérenne, propre à chacune des entreprises et établissements visés par la convention
- Amélioration du niveau de prévention du risque AT-MP de l'entreprise
- Développement de la prise de conscience et de la prise en compte de la prévention dans les comportements de l'ensemble des acteurs
- Amélioration du niveau de prévention des risques objectifs de cette convention
- Promotion des actions innovantes ou exemplaires de prévention susceptibles d'être mises en œuvre par les entreprises.

Objectifs de prévention

- Apporter des solutions de préventions aux risques liés à la manutention et à la manipulation du verre
- Prévenir les risques de survenance de Troubles Musculo-Squelettiques
- Prévenir les risques liés à l'utilisation des produits chimiques dangereux ou à l'exposition à des agents Cancérigènes Mutagènes Reprotoxiques.

Priorités à retenir quant aux objectifs choisis

- Investissement dans l'aménagement des espaces et la gestion des flux
- Investissement dans le rangement et la mise en œuvre de solutions de manutentions sécurisées, évitant en particulier le risque de chute ou de basculement accidentels de verre ou de pan de verre
- Investissement dans des mesures permettant d'éviter les risques liés aux interventions en hauteur
- Investissement dans des mesures visant à éviter la projection accidentelle de poussières ou débris de verre
- Investissement d'études et aménagements de postes de travail pour éviter l'apparition de lombalgies et de troubles musculo-squelettiques
- Investissement dans des études et équipements permettant de substituer ou réduire l'exposition à des agents Cancérigènes Mutagènes ou Reprotoxiques.

Participation de la Caisse

15 à 70% des dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

**7-CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS
SPECIFIQUE AUX ACTIVITES DE LA CHAUSSURE, DE LA MAROQUINERIE, DE LA
TANNERIE, MEGISSERIE, CUIRS BRUTS ET DES INDUSTRIES ANNEXES**

Date d'effet : 17 Septembre 2013

Durée : 4 ans

Signature des contrats : 16 Septembre 2017

Code risque	Nature du risque
19.1 ZE	Cuirs et peaux
19.2 ZH	Maroquinerie
19.3 ZK	Chaussure
52.7 AC	Autres industries du cuir

Orientations générales

- Promotion d'une politique de prévention pérenne, propre à chacune des entreprises et établissements visés par la convention
- Amélioration du niveau de prévention du risque AT-MP de l'entreprise
- Développement de la prise de conscience et de la prise en compte de la prévention dans les comportements de l'ensemble des acteurs
- Amélioration du niveau de prévention des risques objectifs de cette convention
- Promotion des actions innovantes ou exemplaires de prévention susceptibles d'être mises en œuvre par les entreprises.

Objectifs de prévention

- Prévention des risques de survenance de Troubles Musculo-Squelettiques et des risques liés aux manutentions
- Prévention de risques liés aux outils à main et aux machins et en particulier les points rentrants
- Prévention des risques liés aux déplacements dans l'établissement

Priorités à retenir quant aux objectifs choisis

- Equipements d'aide à la manutention
- Ergonomie des postes de travail
- Mesures sécurisant l'intervention des techniciens de maintenance et les utilisateurs de la machine y compris l'environnement de travail
- Sécurisation des points rentrants des machines à cylindres et l'utilisation de tapis d'alimentation
- Utilisation de l' « assistance filetage »
- Réorganisation des espaces de travail et de circulation

-Mise en place d'un système de management de la sécurité et de l'accompagnement par un conseil en organisation

Participation de la Caisse

-Plus de 50% en cas d'appel à un ergonome et/ou à un conseil en organisation

-15 à 70% pour les mesures définies comme prioritaires, ou présentant un caractère innovant ou exemplaire

-15 à 25% pour les mesures accompagnées par le contrat de prévention, en dehors des priorités définies

-Des mesures non aidées pourront être demandées dans le contrat de prévention

**8-CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS
SPECIFIQUE AUX ACTIVITES DE FABRICATION DE PRODUITS CERAMIQUES, DE TUILES
ET BRIQUES**

**Date d'effet : 20 Décembre 2013
Durée : 4 ans
Signature des contrats : 19 Décembre 2017**

Code risque	Nature du risque
26.2 AG	Fabrication de vaisselle et d'objets en porcelaine ou en faïence
26.2 AH	Fabrication de tuiles et briques en terre cuite ou en grès, de céramique d'art et d'émaux
26.2 CA	Fabrications d'appareils sanitaires en céramique

Orientations générales

- Promotion d'une politique de prévention pérenne, propre à chacune des entreprises et établissements visés par la convention
- Amélioration du niveau de prévention du risque AT-MP de l'entreprise
- Développement de la prise de conscience et de la prise en compte de la prévention dans les comportements de l'ensemble des acteurs
- Amélioration du niveau de prévention des risques objectifs de cette convention
- Promotion des actions innovantes ou exemplaires de prévention susceptibles d'être mises en œuvre par les entreprises.

Objectifs de prévention

- Prévention des risques de maladies professionnelles liés à l'exposition à des agents CMR, des agents chimiques dangereux (ACD) et particulièrement les risques liés à la présence de silice
- Prévention des risques de survenance de TMS et des risques liés aux manutentions
- Prévention des risques d'accidents de plain-pied

Priorités à retenir quant aux objectifs choisis

- Mise en place d'un système de management de la sécurité et l'accompagnement par un conseil en organisation
- Mesures liés à l'organisation du travail, y compris les mesures permettant de prévenir les risques liés aux horaires atypiques
- Mesures visant à réduire le niveau d'empoussièrement
- Mesures d'aide à la manutention
- Aménagement ergonomique des postes de travail
- Aménagement des zones de circulation

Participation de la Caisse

-15 à 70% pour les mesures définies comme prioritaires, ou présentant un caractère innovant ou exemplaire

-15 à 25% pour les mesures accompagnées par le contrat de prévention, en dehors des priorités définies

-Des mesures non aidées pourront être demandées dans le contrat de prévention

CTN I
(Activités de services 2 et travail temporaire)

1 – SECTEUR DE LA PROPRETE

2 – SECTEUR DE L'HEBERGEMENT, DE L'AIDE ET DU SOIN A LA PERSONNE

1-CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS SPECIFIQUE AU SECTEUR DE LA PROPLETE

Date d'effet: 28 Juin 2012

Durée: 4 ans

Signature des contrats: 27 Juin 2016

Code risque	Nature du risque
74.7 ZC	Service de nettoyage de locaux et d'objets divers

Orientations générales

- Promotion d'une politique de prévention pérenne, propre à chacune des entreprises et établissements visés par la convention
- Amélioration du niveau de prévention du risque AT-MP de l'entreprise
- Développement de la prise de conscience et de la prise en compte de la prévention dans les comportements de l'ensemble des acteurs
- Amélioration du niveau de prévention des risques objectifs de cette convention
- Promotion des actions innovantes ou exemplaires de prévention susceptibles d'être mises en œuvre par les entreprises.

Objectifs de prévention

- Stabiliser voire diminuer la sinistralité liée au risque TMS
- Apporter une culture de prévention à tous les niveaux de l'entreprise

Priorités à retenir quant aux objectifs choisis

- Promouvoir le conseil et la formation dans le but d'améliorer les connaissances et les compétences des salariés en santé et sécurité au travail, à tous les niveaux hiérarchiques
- Le plan de prévention doit retrouver une place de premier rang pour intégrer la prévention dans l'organisation de l'activité. L'entreprise devra organiser des formations à l'élaboration et la mise en œuvre du plan de prévention à destination des salariés concernés.
- Les équipements les plus adaptés à la prévention des risques déjà répertoriés dans le Document Unique d'Evaluation des Risques doivent être à disposition des salariés formés à leur utilisation.

Participation de la Caisse

15 à 70% des dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

**2-CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS
SPECIFIQUE AU SECTEUR DE L'HEBERGEMENT, DE L'AIDE ET DU SOIN A LA PERSONNE**

Date d'effet: 10 Septembre 2013

Durée: 4 ans

Signature des contrats: 09 Septembre 2017

Code risque	Nature du risque
75.1 BB	Etablissements de la fonction public territoriale secteur médico-social
75.1 AE	Administration hospitalière, y compris ses établissements publics
85.1 AB	Etablissements de soins privés y compris centres de réadaptation fonctionnelle
85.1 AC	Services de soins privés médicaux exclusivement à domicile
85.3 BA	Action sociale sous toutes ses formes hors risques 853AB/AC/AD/AE
85.3 AB	Services d'aide sociale à domicile (auxiliaires de vie, aides ménagères, ...)
85.3 AC	Accueil, hébergement pour personnes âgées (maison de retraite...)
93.0 KA	Autres instituts pour la santé (établissements thermaux, etc)

Orientations générales

- Promotion d'une politique de prévention pérenne, propre à chacune des entreprises et établissements visés par la convention
- Amélioration du niveau de prévention du risque AT-MP de l'entreprise
- Développement de la prise de conscience et de la prise en compte de la prévention dans les comportements de l'ensemble des acteurs
- Amélioration du niveau de prévention des risques objectifs de cette convention
- Promotion des actions innovantes ou exemplaires de prévention susceptibles d'être mises en œuvre par les entreprises.

Objectifs de prévention

- Développement d'une culture de prévention dans les établissements et entreprises
- Prévention des risques liés à la manipulation de personnes et d'objets
- Prévention des chutes (plain-pied et avec dénivellation) et des glissades

Priorités à retenir quant aux objectifs choisis

- Conseil et formation pour l'ensemble de la ligne hiérarchique des établissements et des entreprises
- Investissement dans des aides techniques à la manutention
- Aménagement des espaces et des voies de circulation
- Mesure organisationnelle susceptible de pouvoir améliorer les conditions d'exercice du travail

Participation de la Caisse

-15 à 70% pour les mesures définies comme prioritaires, ou présentant un caractère innovant ou exemplaire

-15 à 25% pour les mesures accompagnées par le contrat de prévention, en dehors des priorités définies

-Des mesures non aidées pourront être demandées dans le contrat de prévention